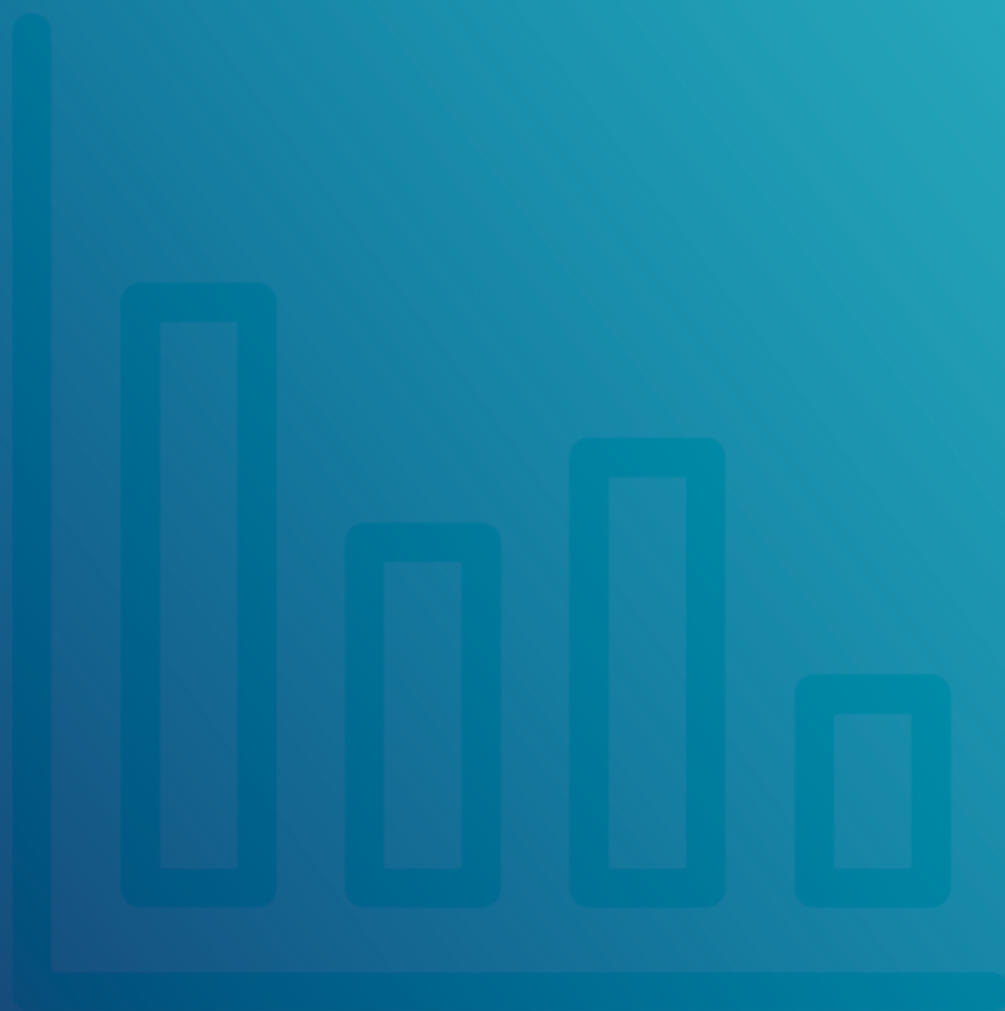


PRINCIPALES TENDANCES 2020

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC



POUR NOUS JOINDRE

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-91007-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux de criminalité

Au cours de la dernière décennie, le taux global de la criminalité au Québec a connu une diminution de 33,6 % se traduisant par une variation annuelle moyenne de -4,4 %. Ce sont les infractions contre la propriété qui se démarquent par la régression du taux la plus importante, soit 46,2 %, contribuant ainsi à la diminution du taux global.



Crimes contre la personne

Entre 2014 et 2019, le taux d'infractions contre la personne n'a cessé d'augmenter. Toutefois, en 2020, ce taux est légèrement inférieur à l'année précédente (-1,0 %). Les infractions de voies de fait, de vols qualifiés et d'extorsion sont les principales responsables de cette baisse de taux.



Crimes contre la propriété

La catégorie des crimes contre la propriété connaît une diminution continue de son taux par 100 000 habitants depuis 10 ans (-46,2 %). La fraude est la seule catégorie d'infractions à avoir connu une hausse au cours des 10 dernières années, hausse qui s'est accentuée en 2020.



Les infractions relatives à la conduite de véhicule

Les infractions relatives à la conduite de véhicules connaissent une tendance à la baisse depuis 2012. On observe cependant que cette diminution est plus marquée en 2020, comparativement aux années précédentes. En effet, le total des infractions relatives à la conduite de véhicules a diminué de 22,7 % entre 2019 et 2020, alors que la variation moyenne est de -4,6 % pour les 10 dernières années.

Le contexte pandémique

En raison de la pandémie causée par la COVID-19, les mesures sanitaires adoptées pour contenir la propagation du virus ont eu pour effet de limiter les déplacements et les contacts sociaux à l'extérieur du domicile. Cela explique potentiellement pourquoi on observe une baisse pour la majorité des infractions, mais une hausse pour certains crimes pouvant être commis via des dispositifs informatiques, notamment.

TABLE DES MATIÈRES

POUR NOUS JOINDRE	2
FAITS SAILLANTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	6
MÉTHODOLOGIE.....	8
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 ÉVOLUTION GLOBALE DE LA CRIMINALITÉ	12
1.1 Diminution lente du taux de criminalité	12
1.2 La criminalité est majoritairement composée d'infractions contre la propriété.....	13
1.3 L'indice de gravité : moins élevé qu'il y a dix ans	14
1.4 Effets potentiels de la pandémie sur la criminalité	15
1.5 Portrait régional similaire aux années précédentes	16
CHAPITRE 2 ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D'INFRACTIONS.....	18
2.1 Infractions contre la personne : une première baisse depuis 2014.....	18
2.2 Baisse constante des infractions contre la propriété.....	22
2.3 Diminution des autres infractions au Code criminel	26
2.4 Baisse marquée des infractions relatives à la conduite de véhicule	29
2.5 Stabilisation des infractions relatives aux drogues et autres substances	31
CHAPITRE 3 LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE.....	36
3.1 Stabilisation des crimes motivés par la haine	36
3.2 L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué.....	37
3.3 Plus d'infractions contre la personne motivées par la haine	39
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	40
RÉFÉRENCES.....	65
ANNEXES.....	66
REMERCIEMENTS.....	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2011 à 2020	12
Graphique 2 – Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2011, 2019 et 2020.....	14
Graphique 3 – Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2020	14
Graphique 4 – Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2020.....	15
Graphique 5 – Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , par mois, Québec, 2019 et 2020	16
Graphique 6 – Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> selon la région, Québec, 2020.....	17
Graphique 7 – Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2011 à 2020.....	18
Graphique 8 – Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2011 à 2020	20
Graphique 9 – Principales infractions de nature sexuelle, en nombre (2019 et 2020).....	20
Graphique 10 – Taux d'infractions contre la personne selon la région, Québec, 2020.....	21
Graphique 11 – Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2011 à 2020.....	22
Graphique 12 – Évolution des infractions relatives à la fraude (2011 à 2020)	24
Graphique 13 – Taux d'infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2020.....	25
Graphique 14 – Évolution du taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2011 à 2020.....	26
Graphique 15 – Taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> selon la région, Québec, 2020.....	28
Graphique 16 – Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011 à 2020	29
Graphique 17 – Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégorie, Québec, 2011 à 2020.....	30
Graphique 18 – Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicule selon la région, Québec, 2020.....	31
Graphique 19 – Évolution du taux d'infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et à la Loi sur le cannabis, Québec, 2011 à 2020	32
Graphique 20 – Répartition des infractions relatives aux drogues et autres substances par substances, Québec, 2020.....	33
Graphique 21 – Taux d'infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2020.....	35
Graphique 22 – Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2011 à 2020	36
Graphique 23 – Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019 et 2020	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2011, 2019 et 2020	13
Tableau 2 – Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2011, 2019 et 2020	19
Tableau 3 – Taux d'infractions reliées à la fraude, Québec, 2011, 2019 et 2020	23
Tableau 4 – Taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2011, 2019 et 2020	27
Tableau 5 – Nombre et taux régionaux des infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2019 et 2020	34
Tableau 6 – Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2011 à 2020	37
Tableau 7 – Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2011, 2019 et 2020	38
Tableau 8 – Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2019 et 2020	40
Tableau 9 – Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2011, 2019 et 2020	41
Tableau 10 – Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2011, 2019 et 2020	42
Tableau 11 – Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2011, 2019 et 2020	42
Tableau 12 – Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec (2011, 2019 et 2020)	43
Tableau 13 – Nombre et taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> , selon la région administrative, Québec (2011, 2019 et 2020)	44
Tableau 14 – Nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011, 2019 et 2020	45
Tableau 15 – Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011, 2019 et 2020	46
Tableau 16 – Nombre et taux régionaux des infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2019 et 2020	47
Tableau 17 – Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2019 et 2020	48
Tableau 18 – Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2019 et 2020	49
Tableau 19 – Nombre d'infractions au Code criminel par corps de police, Québec, 2020	50
Tableau 20 – Taux d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2020	51
Tableau 21 – Nombre et taux d'infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2020	52
Tableau 22 – Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020 (partie 1)	53
Tableau 22 – Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020 (partie 2)	54
Tableau 23 – Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020 (partie 1)	55
Tableau 23 – Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020 (partie 2)	56
Tableau 24 – Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 (partie 1)	57
Tableau 24 – Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 (partie 2)	58
Tableau 25 – Nombre et taux d'auteurs présumés ¹ selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 (partie 1)	59

Tableau 25 – Nombre et taux d'auteurs présumés selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 (partie 2)	60
Tableau 26 – Nombre et taux de victimes d'infractions selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2020	61
Tableau 27 – Nombre de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2020	62
Tableau 28 – Taux de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2020.	63
Tableau 29 – Nombre de victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur du crime et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2020	64

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons que la Gendarmerie royale du Canada et différents corps de police autochtones (CPA) ne déclarent pas d'infractions au Programme DUC 2.2. Au total, cinq CPA font leurs déclarations à l'aide de la dernière version du programme, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions enregistrées sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, des vérifications de toutes les données sont effectuées deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflète généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2020 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2021, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

¹ Ouimet, M. (2015).

² Cotter, A. (2021).

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Par contre, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf pour quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement), sans considérer le nombre de victimes.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Classification des catégories d'infractions

Le Programme DUC regroupe les données selon sept catégories d'infractions. Les infractions au *Code criminel* sont réparties en trois grandes catégories : les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions. Les infractions relatives à la conduite de véhicules, malgré le fait qu'elles constituent également des infractions au *Code criminel*, sont regroupées au sein d'une quatrième catégorie, distincte de celles nommées précédemment. On trouve également trois autres catégories, soit les infractions relatives aux drogues et aux autres substances, les infractions aux autres lois fédérales et les infractions à des lois provinciales. L'annexe 1 présente le détail de la classification des catégories d'infractions.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Note

Le taux de criminalité global exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules prévues dans le *Code criminel* et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues ainsi que les infractions à des lois provinciales.

Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité relative des crimes déclarés³. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

³ Wallace, J., Turner, M., Matarazzo A. et Babyak, C. (2009).

Dans le présent rapport, l'IGC se calcule en faisant la somme des catégories d'infractions pondérées et déclarées au Québec, divisée par l'ensemble de la population québécoise. Il est ensuite normalisé en fonction d'un indice de base prédéterminé, ce qui permet de présenter une mesure de la criminalité sur une échelle dont la valeur maximale est égale à 100.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au *Code criminel* (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

L'IGC, mis en place en 2009 par Statistique Canada⁴, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une autre pour les crimes sans violence.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁵.

Précisions concernant la compilation des crimes motivés par la haine

Depuis 2008, il est possible d'enregistrer les infractions criminelles motivées par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire. Une infraction est consignée comme étant motivée par la haine selon la preuve dont dispose le corps de police lors de l'enregistrement de l'affaire. Cela peut inclure des infractions que les policiers soupçonnent fortement d'être motivées par la haine, même s'ils ne peuvent le confirmer. C'est notamment le cas lorsque l'auteur présumé n'a pas été identifié. Notons à ce sujet qu'un crime motivé par la haine doit être classé en fonction des motivations de son auteur présumé et non d'après les caractéristiques de la victime.

Il peut arriver qu'une infraction soit reclassée lorsque des éléments de preuve supplémentaires permettent de confirmer ou d'infirmer qu'elle était motivée par la haine. Puisqu'il est parfois difficile d'établir sur le coup le caractère haineux d'une infraction, le volume de crimes motivés par la haine déclaré par un corps de police est susceptible d'évoluer entre le moment où les données provisoires sont extraites et le moment où elles sont actualisées. De plus, les données sur les crimes motivés par la haine sont plus sujettes à l'interprétation et dépendent de l'expertise des policiers à les reconnaître. Un processus de vérification supplémentaire est donc prévu pour les crimes motivés par la haine afin de s'assurer de la qualité des données.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les totaux des tableaux et des graphiques concernant les victimes et les auteurs présumés peuvent différer, car des exclusions s'appliquent quant aux variables du sexe et de l'âge afin de tenir compte des données inconnues ou non conformes à la réalité.

De plus, les données présentées incluent les auteurs présumés âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

⁴ L'IGC présenté dans ce rapport a été produit avec les données du MSP.

⁵ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M 19.3) prévoit que le ministre de la Sécurité publique a parmi ses fonctions de maintenir un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité. Dans la foulée de ce mandat, le MSP diffuse depuis plusieurs années diverses publications⁶ sur les statistiques concernant la criminalité au Québec. La présente publication brosse un portrait des données statistiques issues du Programme DUC 2.2 pour l'année 2020 et en fait l'analyse.

La publication sur les tendances de la criminalité⁷ présente l'évolution des différentes catégories d'infractions sur une période de 10 ans. Cette perspective temporelle est nécessaire afin de mieux apprécier les tendances, à la hausse et à la baisse, de la criminalité au Québec.

Ce rapport annuel est divisé en trois chapitres et les statistiques qui y sont présentées font état de la tendance de la dernière décennie (2011 à 2020) et du portrait annuel (2019 à 2020). Le premier chapitre porte sur l'évolution globale de la criminalité pour l'ensemble du Québec. Le taux de criminalité et l'IGC y sont notamment présentés. Le deuxième chapitre propose une analyse descriptive de chacune des catégories d'infractions, soit celles prévues par le *Code criminel* (L.R.C. (1985), ch. C-46), celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L.C. 1996, ch. 19) et celles relatives à la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16). Enfin, le troisième chapitre présente une analyse des crimes motivés par la haine. L'évolution globale et le motif de ces infractions y sont notamment dépeints.

À la suite de ces trois chapitres, une série de tableaux complémentaires sur les données de 2020 sont présentés. Ces tableaux montrent notamment l'évolution de la criminalité au cours des 10 dernières années et les données selon les corps de police. Une série de tableaux concernant les auteurs présumés et les victimes d'infractions est également présentée dans cette section.

⁶ Les rapports annuels sur les principales tendances de la criminalité déclarées au Québec sont disponibles sur le site Internet du MSP à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/criminalite.html>.

⁷ Il est à noter que les analyses statistiques 2020 propres aux infractions contre la personne commises en contexte conjugal et aux infractions sexuelles seront présentées dans des publications distinctes. L'évolution générale ainsi qu'un profil des victimes et des auteurs présumés y seront notamment abordés.

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION GLOBALE DE LA CRIMINALITÉ

La pandémie reliée à la COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur l'économie, la santé et les habitudes de vie de la population générale au Québec. En réponse à la crise sanitaire, les mesures visant à contenir la propagation du virus ont engendré des perturbations sans précédent dans la vie sociale et économique des Québécois.

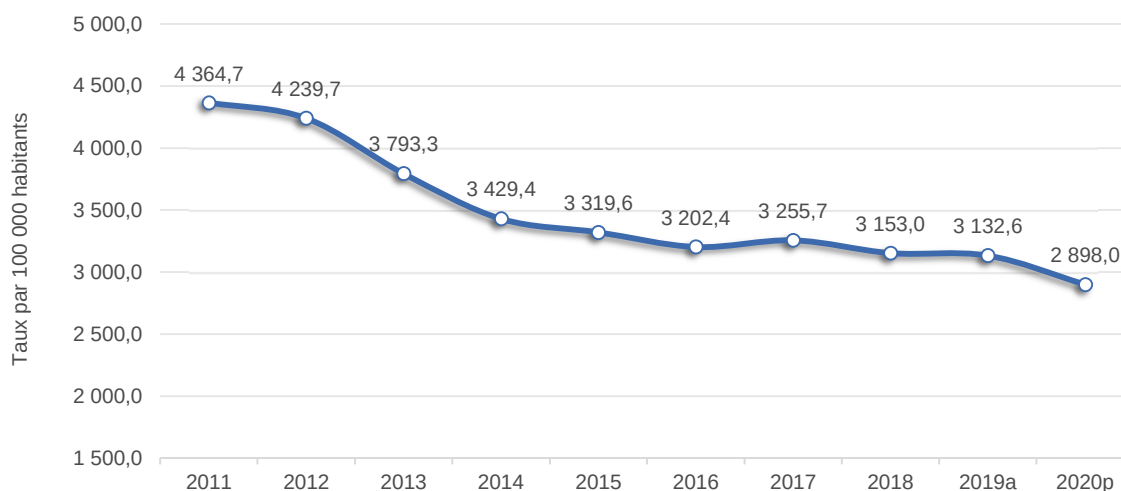
Le confinement à domicile, sauf pour des déplacements essentiels, a entre autres eu comme effet de limiter grandement les contacts physiques entre les individus et, inversement, d'accroître la présence en ligne chez la majorité des Québécois. Le présent rapport permettra donc d'examiner ses effets probables sur les crimes déclarés par les policiers, en 2020.

1.1 Diminution lente du taux de criminalité

Le taux global de la criminalité inclut le nombre d'infractions contre la personne, le nombre d'infractions contre la propriété et le nombre des autres infractions au *Code criminel*, par 100 000 habitants.

Globalement, celui-ci montre une tendance à la baisse depuis plus d'une décennie. Dans les 10 dernières années, le taux global de la criminalité a diminué de 33,6 %, se traduisant par une variation annuelle moyenne de -4,4 %. La criminalité déclarée a d'ailleurs enregistré une baisse plus marquée en 2020 (graphique 1).

Graphique 1 – Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Des trois grandes catégories d'infractions, ce sont les infractions contre la propriété qui se démarquent par une diminution du taux la plus prononcée en 10 ans, soit 46,2 %, contribuant ainsi à la tendance générale. Celles contre la personne sont demeurées plus stables, enregistrant une augmentation de 0,3 % entre 2011 et 2020, ce qui a eu pour effet d'amoindrir la tendance globale à la baisse (tableau 1).

Entre 2019 et 2020, les taux d'infractions des crimes contre la propriété et des autres infractions au *Code criminel* ont diminué respectivement de 9,9 % et 13,6 %. Le taux d'infractions contre la personne a, quant à lui, diminué dans une moindre mesure (-1,0 %) (tableau 1).

Tableau 1 – Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Principales catégories d'infraction	2011	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)	Variation 2019 ^a /2020 ^p (%)
Nombre					
Infraction contre la personne	81 237	87 706	87 553	7,8	-0,2
Infraction contre la propriété	225 133	143 348	130 212	-42,2	-9,2
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	41 849	35 268	30 722	-26,6	-12,9
Ensemble du Québec	348 219	266 322	248 487	-28,6	-6,7
Taux					
Infraction contre la personne	1 018,3	1 031,6	1 021,1	0,3	-1,0
Infraction contre la propriété	2 821,9	1 686,1	1 518,6	-46,2	-9,9
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	524,6	414,8	358,3	-31,7	-13,6
Ensemble du Québec	4 364,7	3 132,6	2 898,0	-33,6	-7,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

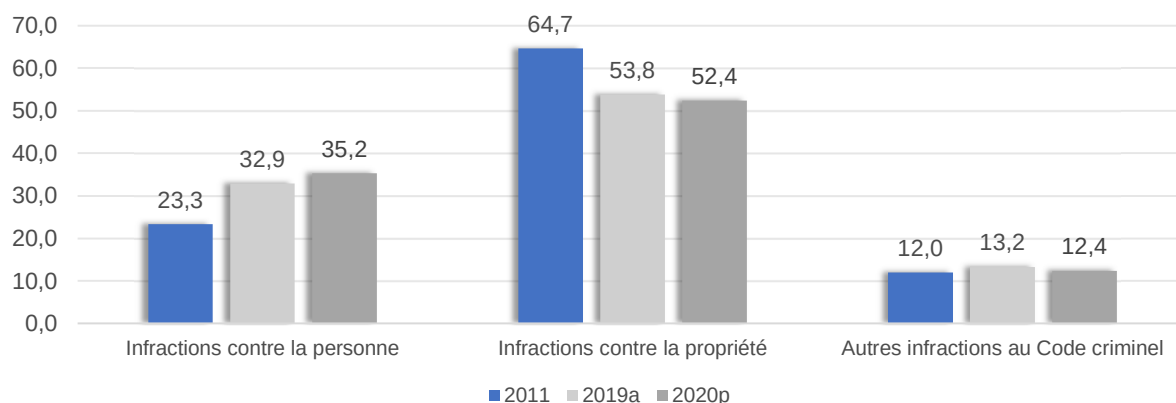
Encadré 1 – Portrait sommaire des auteurs présumés d'infractions

En 2020, le taux d'infractions au *Code criminel* commises par des auteurs présumés d'âge mineur (2 122,7/100 000 jeunes entre 12 et 17 ans) est supérieur à celui des auteurs présumés adultes (1 647,7/100 000 adultes). Les jeunes sont particulièrement surreprésentés pour les vols d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$ (taux de 282,3 contre 142,5 pour les adultes) et les méfaits (156,8 contre 55,4). À l'inverse, on observe un taux supérieur d'auteurs présumés adultes pour la grande catégorie des autres infractions au *Code criminel* (364,1 contre 245,9). Les auteurs présumés d'infractions au *Code criminel* sont majoritairement de sexe masculin (taux de 2 686,9 contre 680,7 pour les femmes) (tableaux complémentaires 24 et 25).

1.2 La criminalité est majoritairement composée d'infractions contre la propriété

Les infractions contre la propriété demeurent la catégorie d'infractions dont le volume déclaré par les corps de police est le plus élevé, ce qui influence les variations du taux global de la criminalité (voir annexe 2). Cependant, la proportion de cette catégorie d'infractions diminue depuis plusieurs années, tandis que celle des infractions contre la personne augmente. En 2011, les crimes contre la propriété représentaient 64,7 % de toutes les infractions au *Code criminel* rapportées par la police au Québec, contre 52,4 % en 2020. À l'opposé, la proportion des crimes contre la personne est passée de 23,3 % à 35,2 % pour la même période. Les voies de fait (18,9 %) et les vols de 5 000 \$ ou moins (17,5 %) représentent le plus grand volume de déclaration parmi ces deux grandes catégories d'infractions en 2020 (graphique 2, annexe 2).

Graphique 2 – Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

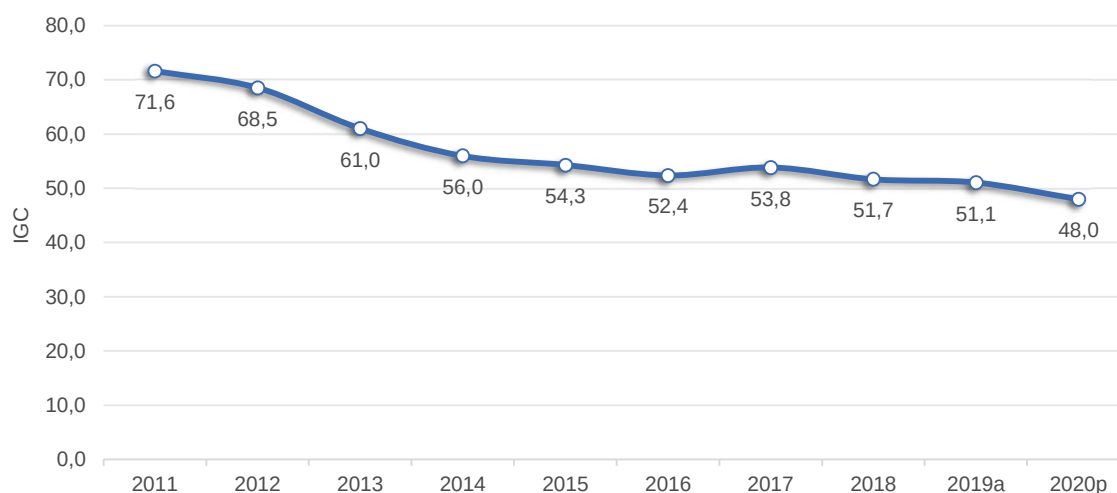


a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3 L'indice de gravité : moins élevé qu'il y a 10 ans

Tout comme le taux de criminalité au Québec, l'IGC⁸ a diminué graduellement dans la première moitié de la décennie pour se stabiliser par la suite. Alors que l'IGC diminuait en moyenne annuellement de 6,6 % entre 2011 et 2015, la variation annuelle moyenne de l'IGC était de -1,2 % entre 2015 et 2019. Entre 2019 et 2020, l'IGC a toutefois diminué de façon similaire à ce qu'on observait avant 2015, avec une variation de -6,0 %. Depuis 2011, l'IGC a globalement diminué de 33,0 %, passant de 71,6 à 48,0 (graphique 3).

Graphique 3 – Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

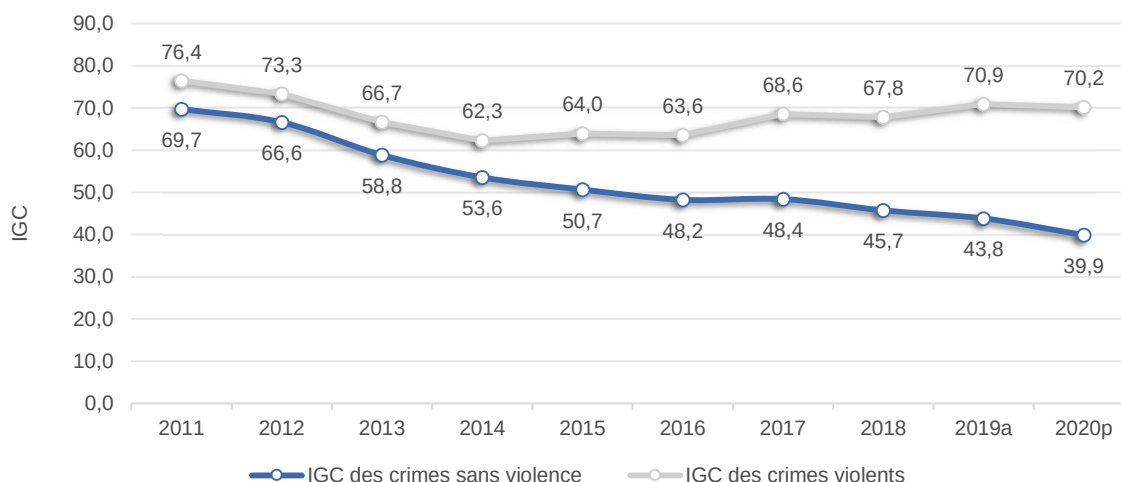
La stabilisation de l'IGC global, depuis 2015, s'explique par une recrudescence des infractions avec violence auxquelles cet indice est plus sensible. Après une baisse continue jusqu'en 2014, l'IGC avec violence montre en effet une tendance

⁸ Les IGC des années précédentes diffèrent de ceux présentés dans la présente édition, en raison d'un changement concernant le calcul introduit en 2017.

à la hausse depuis 2015, avec une augmentation annuelle moyenne de 1,9 %. Entre 2019 et 2020, il a toutefois légèrement diminué (-1,0 %), à l'instar de l'IGC global.

Pour sa part, l'IGC des crimes sans violence poursuit sa chute annuelle. Au cours de la décennie, cet IGC a régressé de 42,8 %, passant de 69,7 à 39,9, avec une variation annuelle moyenne de -6,0 %. De 2019 à 2020, cette mesure a diminué de 9,0 % (graphique 4).

Graphique 4 – Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.4 Effets potentiels de la pandémie sur la criminalité

Au Québec, le confinement, l'interdiction de tenir des rassemblements et la fermeture des commerces non essentiels ont été imposés à partir du 13 mars 2020, en vertu des décrets 177-2020⁹ puis 223-2020¹⁰, afin de freiner la propagation de la COVID-19. Un allègement progressif des restrictions, via un second décret, s'est ensuite déroulé à partir de la fin du mois de mai avec, notamment, l'autorisation de tenir des rassemblements extérieurs limités à 10 personnes¹¹ et la réouverture de certains commerces au détail¹². L'ouverture des restaurants et des bars a suivi au courant de la période estivale¹³. Les mesures plus restrictives ont été graduellement remises en place à partir du mois d'octobre, et ce, pour le reste de l'année 2020¹⁴.

Une analyse sommaire de la distribution des crimes déclarés par mois nous permet de croire que la pandémie liée à la COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place pour la freiner ont eu un certain effet sur la prévalence de ces derniers (graphique 5).

⁹ Gazette officielle du Québec (2020).

¹⁰ Gazette officielle du Québec (2020).

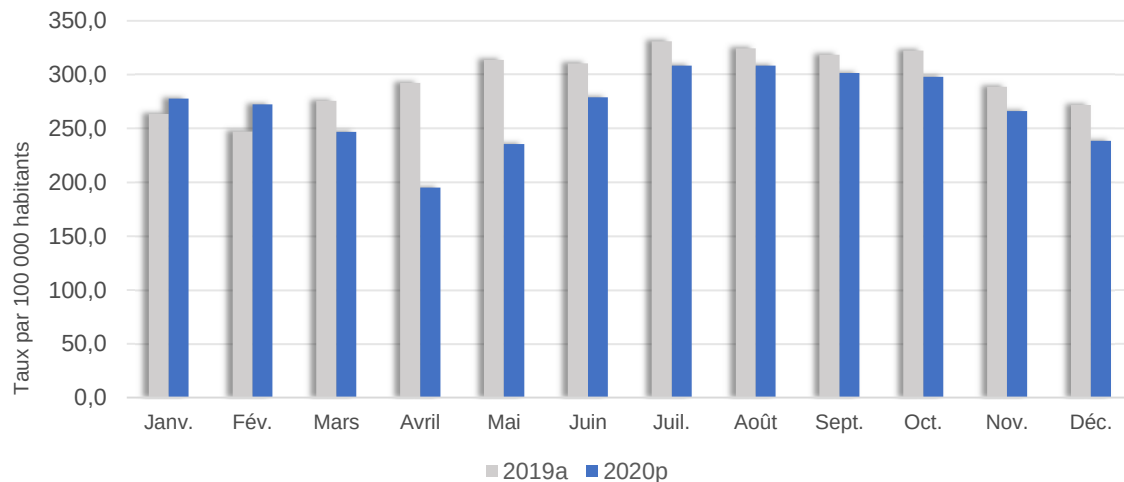
¹¹ Gazette officielle du Québec (2020).

¹² Gazette officielle du Québec (2020).

¹³ Gazette officielle du Québec (2020).

¹⁴ Labbé, J. (2020).

Graphique 5 – Taux d'infractions au *Code criminel*, par mois, Québec, 2019^a et 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

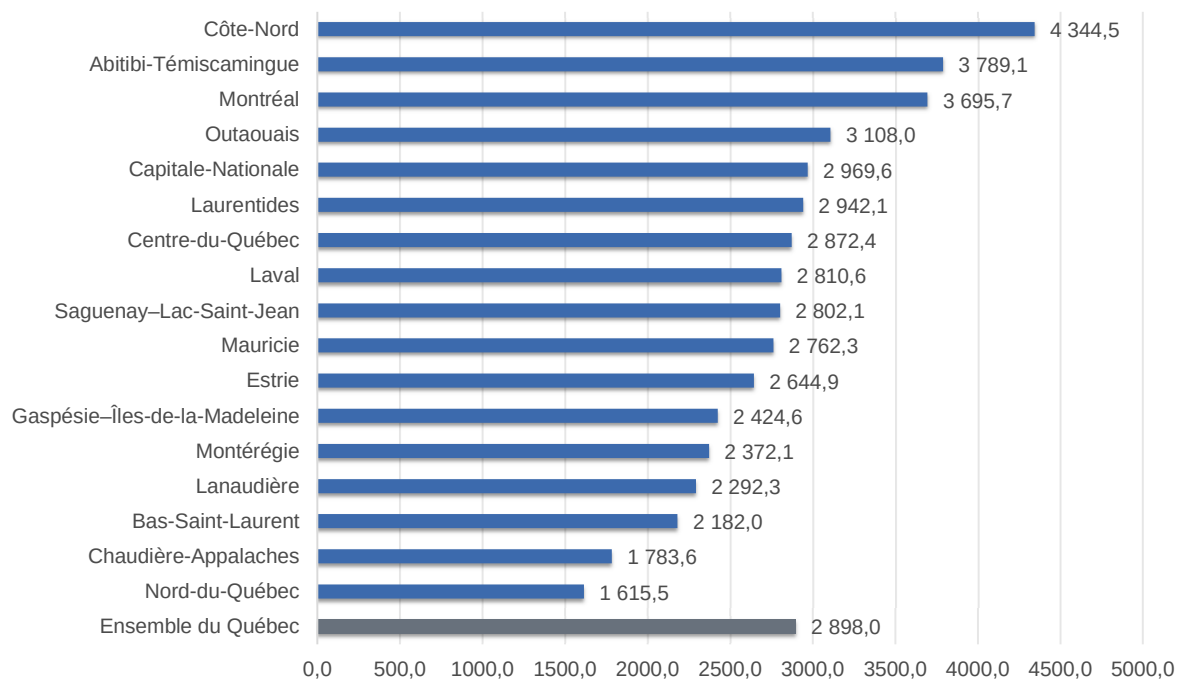
On peut constater que les taux d'infractions des mois où les restrictions imposées en vertu de la *Loi sur la santé publique* étaient les plus strictes, soit ceux d'avril et de mai, ont affiché les écarts les plus importants par rapport à 2019. Les taux d'infractions des mois d'octobre à décembre se démarquent également de l'année précédente, mais de manière moins prononcée, comme les mesures en place n'étaient pas aussi restrictives que celles imposées en avril et mai 2020. Enfin, d'autres facteurs ont pu influencer les tendances à la baisse durant ces périodes.

1.5 Portrait régional similaire aux années précédentes

Comme mentionné dans le rapport *Criminalité au Québec – Principales tendances 2019*, toutes les régions administratives affichent au cours des 10 dernières années des diminutions marquées de leur taux d'infractions au *Code criminel*. Cette tendance se poursuit en 2020, puisqu'une seule région administrative, soit Laval, a enregistré une légère hausse de son taux d'infractions par rapport à 2019 (+0,4 %) (tableau 8 dans la section des tableaux complémentaires).

Les régions de la Côte-Nord (-13,5 %), de Lanaudière (-12,9 %) et de la Mauricie (-12,2 %) ont enregistré les plus fortes baisses du taux d'infractions entre 2019 et 2020. Comme en 2019, la Côte-Nord est la région ayant le plus haut taux d'infractions au *Code criminel* par 100 000 habitants, soit 4 344,5. Suivent ensuite, dans l'ordre, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (3 789,1) et de Montréal (3 695,7) (graphique 6, tableau 8 dans la section des tableaux complémentaires).

Graphique 6 – Taux d'infractions au *Code criminel* selon la région, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Rappelons toutefois que le Nord-du-Québec est composé de plusieurs CPA qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2. Par conséquent, leurs données ne sont pas incluses dans ce rapport. Ainsi, le portrait de cette région n'est pas complet.

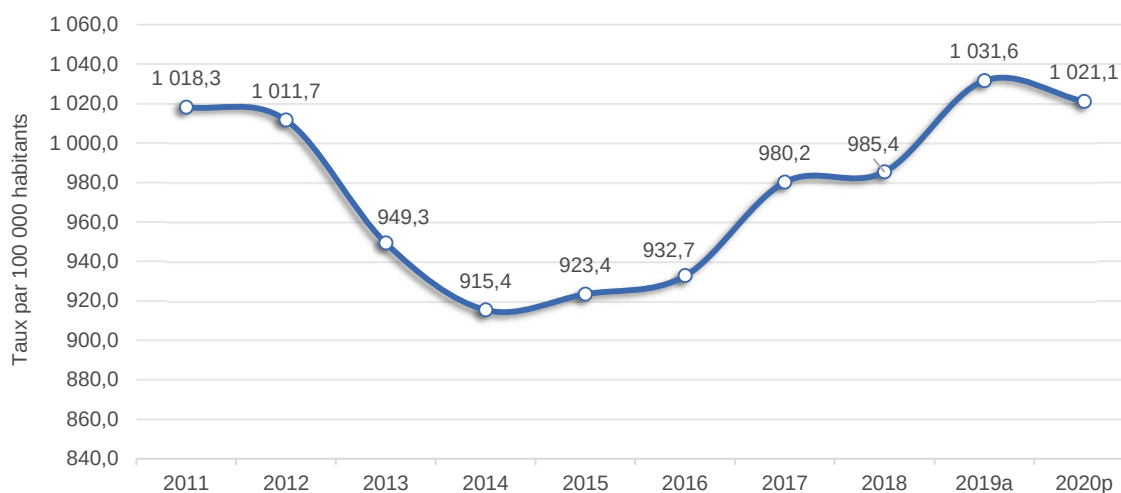
CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

2.1 Infractions contre la personne : une première baisse depuis 2014

Depuis 2014, le taux d'infractions contre la personne n'a cessé d'augmenter, atteignant un sommet en 2019 avec un taux de 1 031,6 infractions déclarées par 100 000 habitants. Durant cette période, la variation annuelle moyenne du taux d'infractions était de 1,9 %. Cette croissance a toutefois pris fin en 2020, avec un taux légèrement inférieur de 1 021,1 infractions (-1,0 %). Le taux de 2020 se rapproche d'ailleurs de ce qui était observé en 2011 (1 018,3) (graphique 7, tableau 2).

Graphique 7 – Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Entre 2019 et 2020, cinq catégories d'infractions contre la personne ont connu une baisse, alors que six autres ont connu une hausse, venant maintenir une certaine stabilité dans le taux global. Quatre catégories d'infractions se distinguent en 2020 par rapport à l'année précédente : les homicides (+9,9 %) et les tentatives de meurtre (+22,1 %) ont connu les plus grandes augmentations, alors qu'à l'inverse, la sous-catégorie des enlèvements, traites ou séquestrations (-11,5 %) et celle des vols qualifiés et extorsions (-8,9 %) ont connu les plus grandes baisses¹⁵ (tableau 2). Il est à noter toutefois que, malgré la gravité de ces infractions, les homicides et les tentatives de meurtre ont peu d'incidence sur l'évolution du taux d'infractions contre la personne, comme elles constituent des infractions relativement peu communes (92 et 250 en 2020 respectivement) (tableau 22 dans la section des tableaux complémentaires).

¹⁵ Les statistiques calculées à partir de petits nombres doivent être interprétées avec prudence, notamment les faibles taux d'infractions pour lesquels une différence de quelques infractions influence grandement la variation du taux d'une année à l'autre.

Tableau 2 – Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Homicide	1,3	1,0	1,1	-14,4	9,9
Négligence criminelle	0,2	0,5	0,4	96,4	-3,4
Tentative de meurtre	2,2	2,4	2,9	32,9	22,1
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	547,6	562,2	548,0	0,1	-2,5
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	46,7	66,7	67,0	43,7	0,4
Autres infractions d'ordre sexuel	15,1	42,0	43,0	184,1	2,5
Enlèvement, traite ou séquestration	18,7	14,2	12,6	-32,9	-11,5
Vol qualifié et extorsion	91,1	54,0	49,2	-46,0	-8,9
Harcèlement criminel	57,4	70,7	72,2	25,9	2,2
Menaces	203,5	187,2	194,8	-4,3	4,1
Autres	34,5	30,7	29,8	-13,6	-3,1
Infractions contre la personne	1 018,3	1 031,6	1 021,1	0,3	-1,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 2 – Portrait sommaire des victimes d'infractions contre la personne

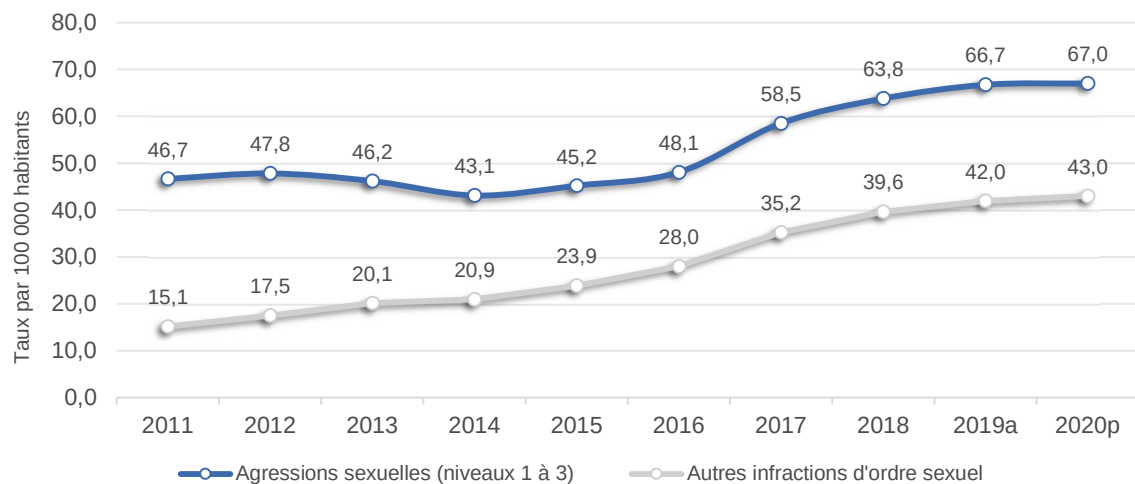
Les victimes d'infractions contre la personne sont plus souvent des femmes (taux de 1 018,5 contre 967,0 pour les hommes). Cette prépondérance est particulièrement présente pour les infractions d'agression sexuelle de niveaux 1 à 3¹⁶ (118,9 contre 15,1). Le groupe des 25 à 34 ans est le plus souvent victime d'infractions (17 295). Cependant, le groupe des 15 à 17 ans est celui qui affiche le taux de victimes le plus élevé, avec 2 121,6 victimes par 100 000 jeunes de 12 à 17 ans (tableaux 26 à 29 dans la section des tableaux complémentaires).

Le mouvement #MoiAussi¹⁷, né à l'automne 2017 et fortement médiatisé, semble avoir eu une influence sur l'augmentation du nombre de déclarations faites à la police pour les infractions relatives aux crimes à caractère sexuel, jusqu'en 2019. En 2020, les infractions de nature sexuelle sont toutefois relativement stables par rapport à l'année précédente. En effet, le taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) déclarées par les policiers a augmenté de 0,4 %, alors que le taux des autres infractions d'ordre sexuel déclarées a augmenté de 2,5 % (graphique 8, tableau 2).

¹⁶ Les agressions sexuelles se déclinent en trois niveaux selon leur gravité : 1- L'agression sexuelle simple (niveau 1) où l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime; 2- l'agression sexuelle armée (niveau 2) où l'auteur présumé porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou participe à l'infraction avec une autre personne et 3- l'agression sexuelle grave (niveau 3) où l'auteur présumé blesse, mutilé ou défigure la victime; ou met la vie de la victime en danger.

¹⁷ Le mouvement #MoiAussi, qui a vu le jour à l'automne 2017, a permis aux individus d'indiquer dans les médias sociaux, au moyen du mot clic #MoiAussi, qu'ils avaient été victimes de violence, de harcèlement ou de toute autre forme d'inconduite sexuelle au cours de leur vie.

Graphique 8 – Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2011 à 2020^p

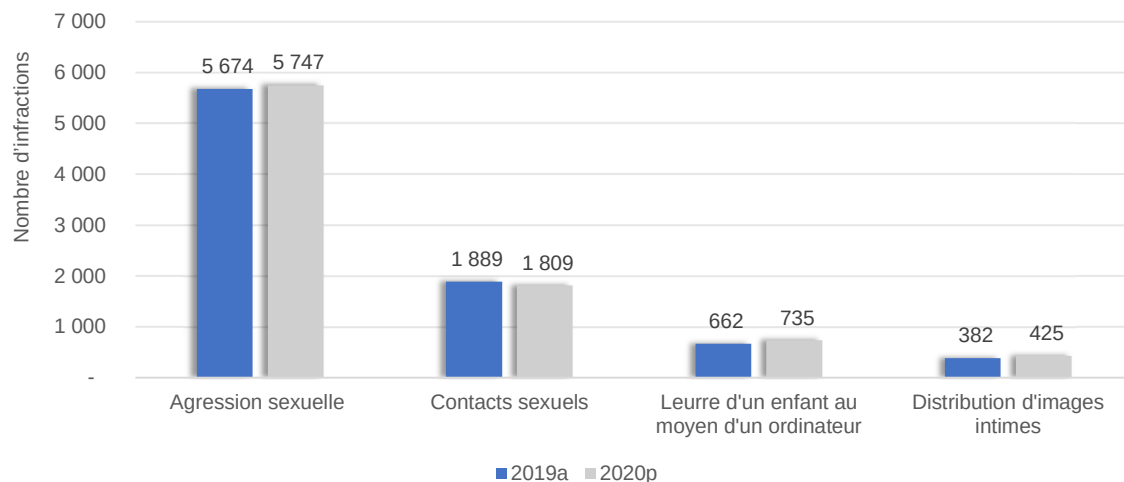


a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Néanmoins, les agressions sexuelles demeurent connues pour être des infractions peu déclarées. En effet, selon les données provenant de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, les agressions sexuelles ne seraient déclarées que dans 6 % des cas¹⁸.

Parmi la catégorie des infractions de nature sexuelle, les agressions sexuelles demeurent l'infraction la plus souvent enregistrée par les policiers (5 747), suivies dans l'ordre par les contacts sexuels (1 809), le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (735) et la distribution d'images intimes (425) (graphique 9).

Graphique 9 – Principales infractions de nature sexuelle, en nombre (2019^a et 2020^p)



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

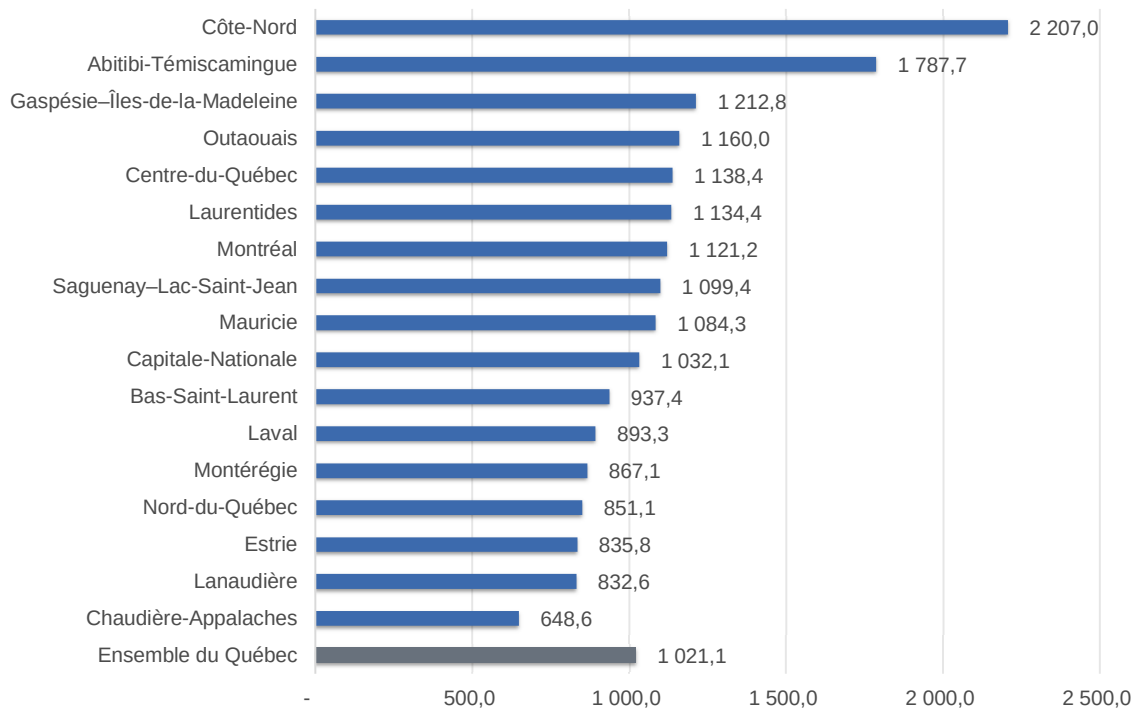
¹⁸ Cotter, A. (2019).

2.1.1 Le portrait régional des infractions contre la personne

Au cours de la dernière décennie, la grande majorité des régions administratives du Québec ont vu le taux d'infractions contre la personne augmenter sur leur territoire. En effet, seulement 5 des 17 régions administratives ont connu une baisse, soit Lanaudière (-18,5 %), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-17,7 %), l'Outaouais (-10,2 %), Montréal (-1,1 %) et Laval (-0,2 %). Durant la même période, les régions du Nord-du-Québec (21,4 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (19,2 %) et de la Côte-Nord (10,9 %) ont connu les hausses les plus importantes (tableau 9 dans la section des tableaux complémentaires).

En 2020, certaines régions ont connu une variation notable de leur taux d'infractions contre la personne, dont Lanaudière, avec une variation de -14,5 %, soit la plus importante parmi les régions du Québec. Dans l'ordre, la Côte-Nord (-11,9 %), le Nord-du-Québec (9,7 %) et l'Estrie (9,4 %) affichent également une variation importante de leur taux d'infractions (tableau 9 dans la section des tableaux complémentaires). C'est la région de la Côte-Nord qui a le taux d'infractions contre la personne le plus élevé en 2020 (2207,0), alors que Chaudière-Appalaches affiche le taux le plus bas (648,6) (graphique 10).

Graphique 10 – Taux d'infractions contre la personne selon la région, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.2 Les effets potentiels de la pandémie sur les crimes contre la personne

La pandémie liée à la COVID-19 et les mesures sanitaires pour y répondre ont pu avoir une influence sur certaines infractions contre la personne. Devant rester à domicile, la majorité des Québécois ont davantage eu recours à des dispositifs technologiques et aux réseaux sociaux. Cela pourrait expliquer que des crimes contre la personne pouvant aisément être commis via un ordinateur, comme les menaces, ont augmenté. Les répercussions sociales et économiques de la pandémie ont également pu exacerber certains crimes violents, comme les homicides et les tentatives de meurtre, notamment en contexte conjugal et familial.

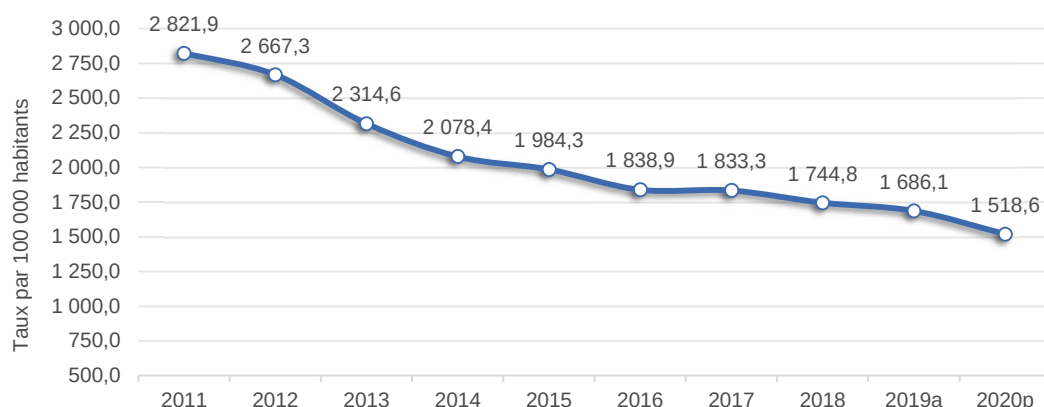
La diminution des contacts sociaux a vraisemblablement eu pour effet de réduire le nombre d'infractions liées à des crimes nécessitant un contact physique, comme les voies de fait. Il est également probable que l'isolement social et la

réduction des services aux victimes, induits par les mesures sanitaires, ont pu nuire à la demande d'aide des victimes de crimes contre la personne, et donc contribuer à une sous-détection de ces crimes par les corps policiers du Québec. On peut penser que le signalement de crimes commis par des membres de la famille ait pu être particulièrement difficile dans ce contexte particulier.

2.2 Baisse constante des infractions contre la propriété

Cette catégorie d'infractions connaît une diminution continue de son taux par 100 000 habitants depuis 10 ans. Entre 2011 et 2020, le taux d'infractions contre la propriété a chuté de près de la moitié (-46,2 %), passant de 2 821,9 à 1 518,6 (graphique 11).

Graphique 11 – Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2011 à 2020^a



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Concrètement, cela signifie qu'il y a eu 94 921 infractions contre la propriété de moins signalées aux policiers en 2020 par rapport à 2011. Cette diminution touche d'ailleurs l'ensemble des catégories d'infractions contre la propriété, à l'exception de la fraude qui ne cesse d'augmenter, dans les dernières années (tableaux 10 et 11 dans la section des tableaux complémentaires).

2.2.1 La pandémie, un contexte fertile pour la fraude

La fraude est la seule catégorie d'infractions contre la propriété dont le taux est en augmentation depuis les 10 dernières années. Une partie de ce phénomène s'explique par la création de nouvelles infractions au *Code criminel* relatives au vol d'identité¹⁹ et par la progression de certaines formes particulières d'infractions déjà existantes, notamment la fraude par ordinateur (+205,6 %) et la supposition de personnes (+75,3 %) (tableau 3).

¹⁹ La Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et infractions connexes) (L.C. 2009, ch. 28), sanctionnée à l'automne 2009 et entrée en vigueur au mois de janvier suivant, est notamment venue créer les infractions de vol d'identité, de trafic de renseignements identificateurs et de possession illégale ou de trafic de certaines pièces d'identité délivrées par le gouvernement.

Tableau 3 – Taux d'infractions reliées à la fraude, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Nombre			Taux			Variation du taux 2011/2019 ^a (%)	Variation du taux 2011/2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Autre fraude ¹	4 181	8 082	10 654	52,4	95,1	124,3	81,4	137,1
Supposition de personne	3 148	5 881	5 988	39,5	69,2	69,8	75,3	77,0
Fraude carte de service	3 009	5 026	4 125	37,7	59,1	48,1	56,7	27,6
Vol d'identité	363	2 055	3 358	4,6	24,2	39,2	431,2	760,7
Fraude par ordinateur	432	1 407	2 267	5,4	16,5	26,4	205,6	388,3
Fraude, chèque	1 753	2 326	1 916	22,0	27,4	22,3	24,5	1,7
Fraude, fausse réclamation aux gouvernements	9	20	942	0,1	0,2	11,0	108,5	9638,4
Fraude, guichet automatique	831	344	249	10,4	4,0	2,9	-61,2	-72,1
Obtention frauduleuse de transport	161	222	191	2,0	2,6	2,2	29,4	10,4
Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture	193	155	110	2,4	1,8	1,3	-24,6	-47,0
Fraude, changement d'étiquette	153	145	100	1,9	1,7	1,2	-11,1	-39,2
Fraude, fausse réclamation assurance	31	28	32	0,4	0,3	0,4	-15,2	-4,0
Clonage de carte de service	525	47	30	6,6	0,6	0,3	-91,6	-94,7
Fraude, télémarketing	16	31	20	0,2	0,4	0,2	81,8	16,3
Fraude, valeurs mobilières ou instruments financiers	54	25	16	0,7	0,3	0,2	-56,6	-72,4
Total des fraudes	14 859	25 794	29 998	186,2	303,4	349,8	62,9	87,8

a : données actualisées p : données provisoires

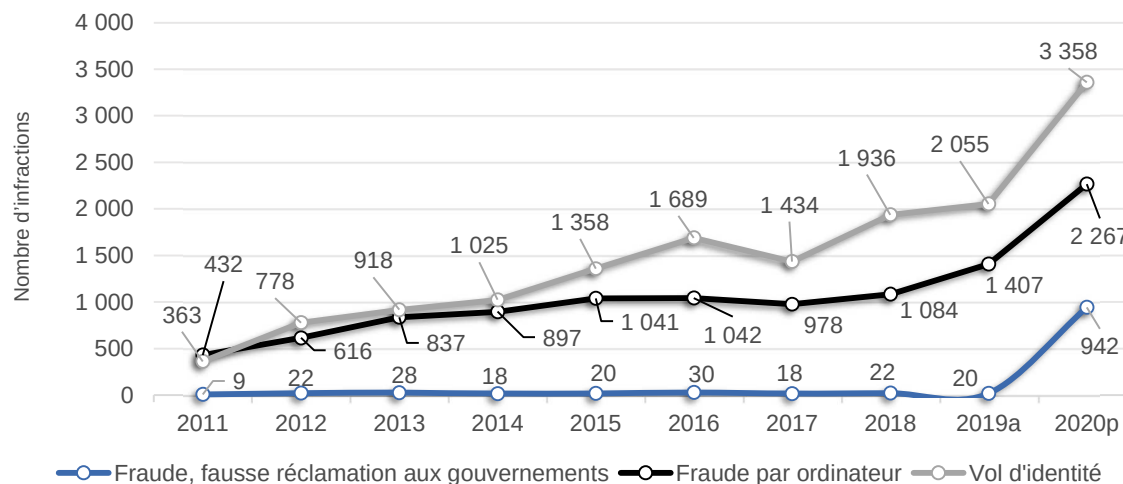
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Cette catégorie est principalement utilisée pour comptabiliser les fraudes commises sur des sites d'annonces classées.

La variation annuelle moyenne des 10 dernières années, pour les fraudes, est de 7,5 %, alors que la variation entre 2019 et 2020 est plus marquée, avec une variation de 15,3 % (tableau 11 dans la section des tableaux complémentaires). Cette variation notable pourrait s'expliquer en partie par la pandémie liée à la COVID-19. À titre d'exemple, le Centre antifraude du Canada liste plusieurs types de fraudes commises en raison du contexte de la pandémie, notamment des appels ou des courriels frauduleux afin de vendre de prétendus remèdes contre la COVID. Les programmes d'aide financière d'urgence gouvernementaux pour ceux ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie ont aussi donné lieu à de fausses réclamations au gouvernement, toujours selon le Centre antifraude du Canada²⁰. Le nombre déclaré d'infractions liées à des fraudes ou fausses déclarations aux gouvernements est d'ailleurs passé de 20, en 2019, à 942, en 2020 (graphique 12).

²⁰ Centre antifraude du Canada (2021).

Graphique 12 – Évolution des infractions relatives à la fraude (2011 à 2020^p)



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

De plus, selon le Centre antifraude du Canada, ces programmes d'aide ont pu potentiellement servir à commettre des vols d'identité, comme des fraudeurs potentiels ont pu prétendre être un représentant du gouvernement et demander des données personnelles à leurs victimes désirant bénéficier du programme d'aide financière d'urgence²¹. Ce phénomène est mieux connu sous le nom d'*hameçonnage*²². Les vols d'identité sont d'ailleurs passés de 2 055 à 3 358 (entre 2019 et 2020), soit une augmentation nette de 1 303 infractions (+63,4 %) (graphique 12).

2.2.2 Le portrait régional des infractions contre la propriété

Depuis 2011, l'ensemble des régions administratives du Québec a connu une diminution marquée de leur taux d'infractions contre la propriété. Le Nord-du-Québec a connu la baisse la moins importante, malgré une variation de -24,2 %. C'est la région de Lanaudière qui a connu la diminution la plus prononcée depuis 2011 (-55,9 %), soit 6 362 infractions (tableau 12 dans la section sur les tableaux complémentaires).

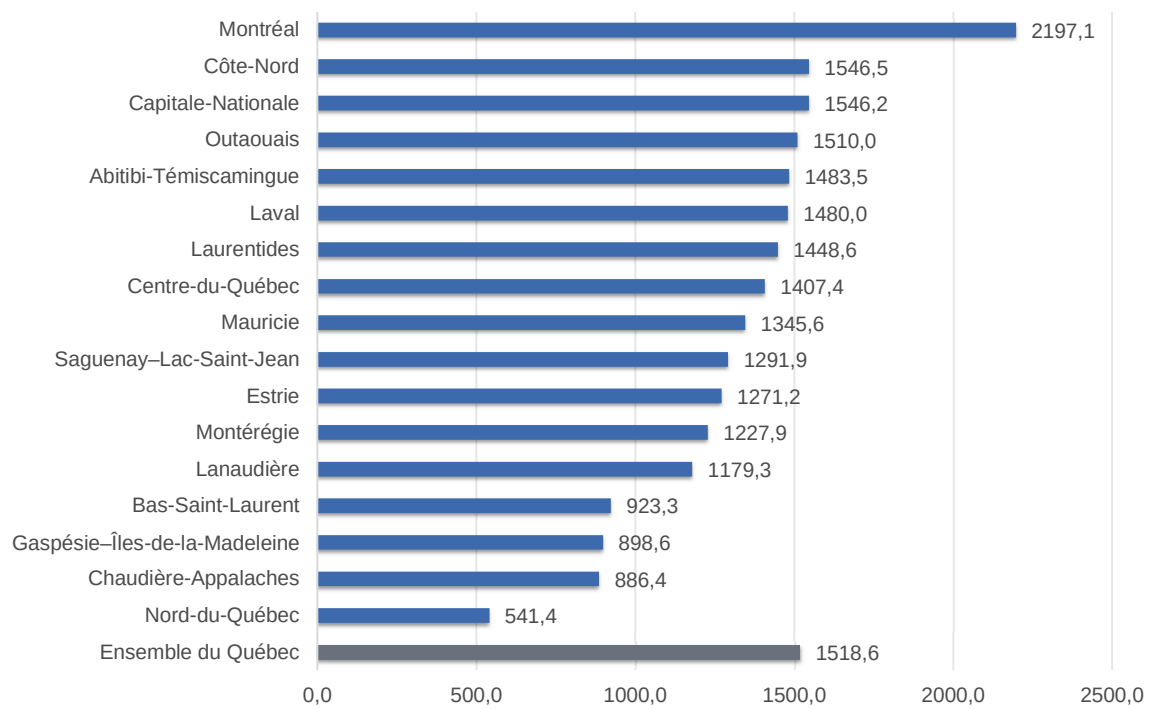
Le portrait est relativement similaire lorsqu'on analyse la variation au courant de la dernière année, puisqu'entre 2019 et 2020, une seule région, soit le Nord-du-Québec, a connu une hausse (+0,2 %). Les régions du Bas-Saint-Laurent (-18,3 %), de l'Outaouais (-14,7 %) et de la Mauricie (-14,3 %) ont connu les baisses les plus importantes.

En 2020, c'est la région de Montréal qui affiche toutefois le plus haut taux d'infractions (2 197,1), suivie de la Côte-Nord (1 546,5) et de la Capitale-Nationale (1 546,2). Ce sont d'ailleurs les trois seules régions ayant un taux d'infractions supérieur au taux provincial (1 518,6 infractions par 100 000 habitants) (graphique 13).

²¹ Centre antifraude du Canada (2021).

²² Renaud, D. (2020).

Graphique 13 – Taux d’infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Diminution des autres infractions au *Code criminel*

Note

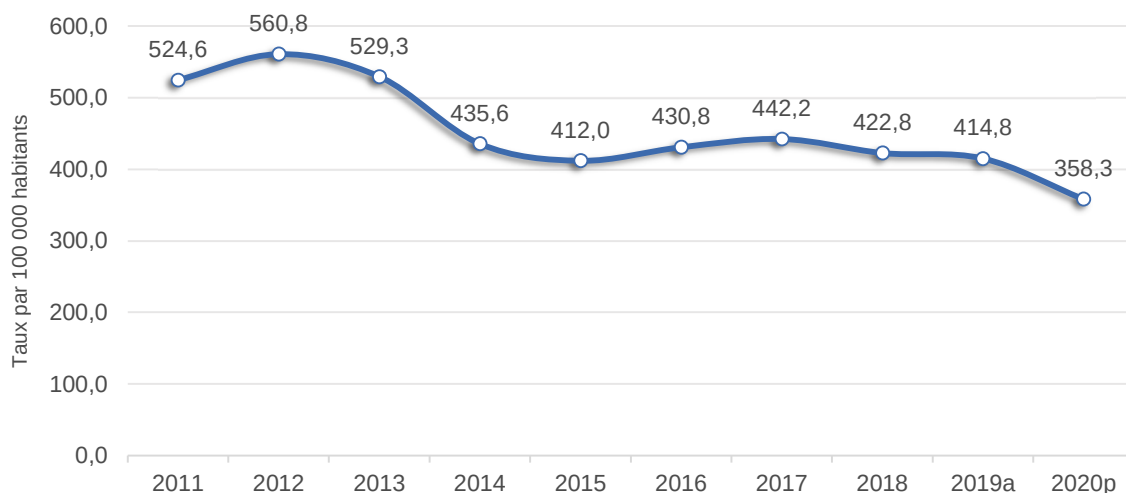
Lors de l'interprétation du volume des « autres infractions » au *Code criminel*, il est important de considérer que cette grande catégorie d'infractions regroupe, entre autres, des infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, à la prostitution ainsi qu'à l'administration de la loi et de la justice, de même que les actes contraires aux bonnes mœurs ou les inconduites.

Le nombre d'infractions enregistré pour cette catégorie reflète en partie le résultat du travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt que le volume direct des dénonciations reçues, notamment celles des victimes. On y trouve, entre autres, les infractions liées à l'administration de la justice, celles liées aux armes à feu et aux autres armes, aux jeux et aux paris.

En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements, notamment en lien avec des modifications législatives, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des tendances de cette catégorie de crimes plus complexe.

Entre 2011 et 2020, le taux des autres infractions au *Code criminel* a diminué de 31,7 %, passant de 524,6 par 100 000 habitants à 358,3, ce qui se traduit par une variation annuelle moyenne de -3,45 % (graphique 14, tableau 4).

Graphique 14 – Évolution du taux d'autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La diminution du taux d'infractions contre l'administration de la loi et de la justice (-36,8 %) a contribué à cette baisse en raison de l'important volume d'infractions que compte cette grande catégorie. En effet, ce type de crimes représentait 81,6 % (25 074 infractions) des autres infractions au *Code criminel* en 2020 (annexe 2). À l'inverse, les actes contraires aux bonnes mœurs constituent la seule catégorie d'infractions à avoir connu une hausse au cours des 10 dernières années. C'est également la seule catégorie à avoir augmenté entre 2019 et 2020 (tableau 4).

Tableau 4 – Taux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a / 2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Infractions liées à la prostitution ²³	4,9	0,2	0,1	-97,8	-55,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	19,7	19,0	18,6	-5,9	-2,4
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	462,7	347,8	292,4	-36,8	-15,9
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	23,4	32,8	37,5	60,4	14,3
Autres ¹	13,8	14,9	9,7	-30,0	-35,3
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	524,6	414,8	358,3	-31,7	-13,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut notamment des infractions liées à la corruption, à l'atteinte à la réputation, au crime organisé, au terrorisme et à la cruauté envers les animaux.

2.3.1 Les effets potentiels de la pandémie sur les autres infractions au *Code criminel*

Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent diverses infractions, comme le non-respect des conditions de probation, les infractions aux règles de liberté sous caution, le défaut de comparaître devant le tribunal et les infractions d'entrave à un fonctionnaire public ou un agent de la paix. Il est probable que le confinement obligatoire et le recours à des moyens de télécommunication, au lieu des rencontres en personne, ont réduit les occasions de commettre ces types d'infractions, ce qui expliquerait, du moins en partie, la baisse observée du taux des autres infractions au *Code criminel* en 2020.

D'autres mesures, comme la fermeture des commerces non essentiels tels que les bars et les restaurants, ont également pu contribuer à la baisse des infractions liées aux manquements aux conditions de probation ou des règles de liberté sous caution. Il n'est pas rare qu'un individu ait, dans ses conditions de probation ou de libération, l'interdiction de fréquenter un établissement servant de l'alcool ou encore de consommer de l'alcool. La fermeture des établissements servant de l'alcool a donc pu limiter les manquements à ce type de conditions.

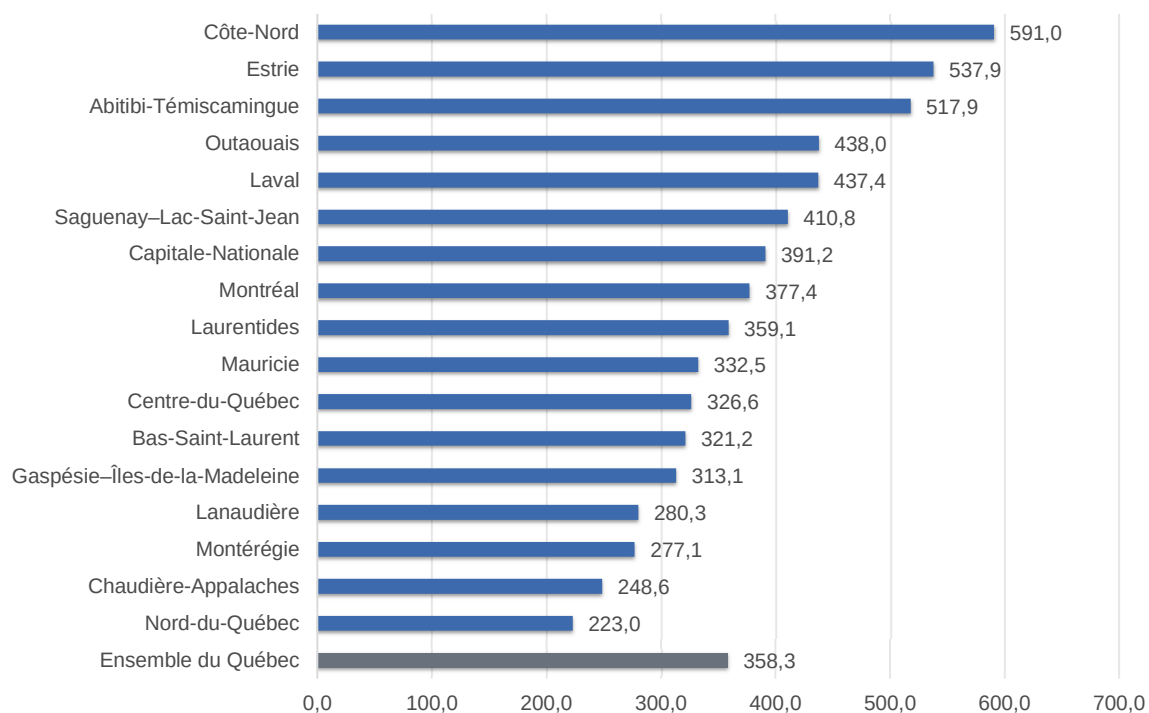
2.3.2 Le portrait régional des autres infractions au *Code criminel*

De 2011 à 2020, toutes les régions ont connu une diminution de leur taux d'infractions à l'exception de la région de la Capitale-Nationale, qui a connu une hausse de son taux pour cette catégorie d'infractions, passant de 227,9 à 391,2, pour une augmentation de 71,7 %, dépassant ainsi le taux moyen pour l'ensemble du Québec (358,3) (tableau 13 dans la section des tableaux complémentaires).

Entre 2019 et 2020, toutes les régions ont connu une baisse de leur taux d'infractions, sauf Laval (+8,1 %). Les régions de la Côte-Nord (591,0), de L'Estrie (537,9) et de l'Abitibi-Témiscamingue (517,9) sont celles ayant affiché les plus hauts taux d'infractions en 2020 (graphique 15, tableau 13 dans la section des tableaux complémentaires).

²³ Ces infractions font référence à une communication pour rendre des services sexuels moyennant rétribution et au fait de gêner la circulation afin d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Notons l'entrée en vigueur en décembre 2014 de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (L.C. 2014, ch. 25), qui a introduit plusieurs modifications au Code criminel concernant la prostitution à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford. Les infractions relatives au proxénétisme font désormais partie des infractions contre la personne. Ces changements expliquent donc l'importante variation à la baisse des infractions liées à la prostitution, lesquelles sont désormais compilées autrement.

Graphique 15 – Taux des autres infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2020^p



p : données provisoires

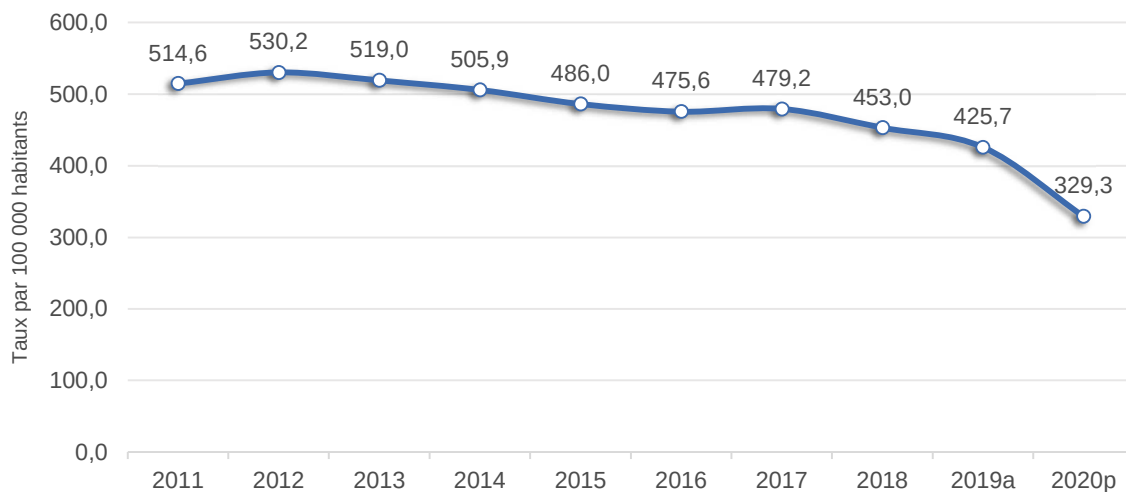
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4 Baisse marquée des infractions relatives à la conduite de véhicule

Les infractions relatives à la conduite de véhicules connaissent une tendance à la baisse depuis 2012, après une légère hausse lors des années précédentes. À son point culminant en 2012, le Québec comptait un taux de 530,2 infractions par 100 000 habitants pour cette catégorie, contre 329,3 en 2020 (graphique 16).

On observe cependant que cette diminution est plus marquée en 2020 que pour les années précédentes. En effet, le taux total des infractions relatives à la conduite de véhicules a diminué de 22,7 % entre 2019 et 2020, alors que la variation annuelle moyenne est de -4,6 % lors des 10 dernières années.

Graphique 16 – Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

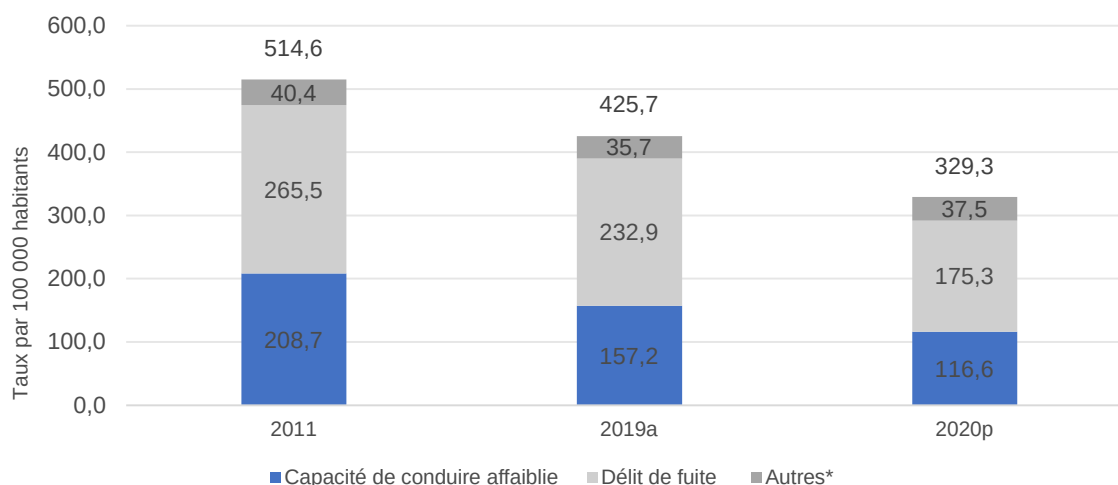
Il est possible que les mesures de confinement mises en place en raison de la pandémie actuelle soient l'une des causes de cette baisse importante. À plusieurs moments durant l'année, des restrictions de déplacements entre les régions ont été imposées, ce qui a nécessairement réduit le nombre de déplacements automobiles²⁴. De plus, avec la fermeture des commerces non essentiels et des espaces de travail durant une partie de l'année, moins de déplacements automobiles étaient requis. La fermeture des bars, durant le printemps et l'automne 2020, a eu pour effet de diminuer les déplacements automobiles en soirée et durant la nuit, périodes propices à certaines infractions, dont la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool²⁵.

On observe, lors des 10 dernières années, que toutes les grandes catégories d'infractions relatives à la conduite de véhicules sont en baisse. Cette tendance se poursuit entre 2019 et 2020, alors que les délits de fuite et les infractions relatives à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou les drogues ont connu respectivement des baisses de 24,7 % et 25,9 %. La catégorie des autres infractions, qui regroupe entre autres les infractions de conduite dangereuse ainsi que de défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de même que de conduite d'un véhicule pendant une interdiction, est la seule des trois grandes catégories dont le taux d'infractions a connu une hausse entre 2019 et 2020 (+5 %) (graphique 17).

²⁴ <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.

²⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>.

Graphique 17 – Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégorie, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

*Inclut notamment les infractions de conduite dangereuse ainsi que de défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de même que de conduite d'un véhicule pendant une interdiction.

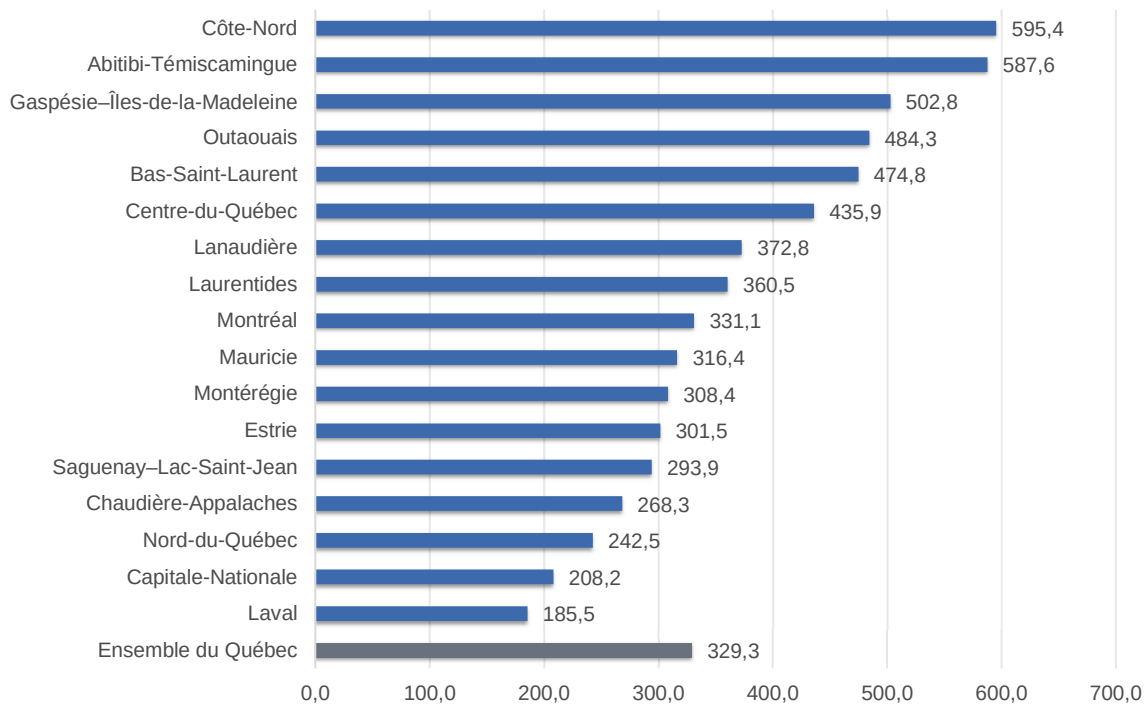
Parmi les affaires concernant la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou les drogues, les infractions dont l'alcool est en cause sont les plus fréquentes (7 836), malgré le fait que leur nombre ne cesse de diminuer depuis 2011. Toutefois, celles relatives à la capacité de conduire affaiblie par les drogues sont en constante augmentation. Bien que ces affaires soient moins nombreuses (1 674) que celles liées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool, elles connaissent une forte croissance entre 2011 et 2020 avec 1 399 affaires de plus enregistrées. Cette hausse s'explique notamment par une amélioration des méthodes de détection de ces infractions par les corps de police. De plus, des modifications ont été apportées au *Code criminel*, dans la foulée de la légalisation du cannabis en 2018, concernant les infractions et la procédure relatives à la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour en favoriser la détection et le traitement (tableaux 14 et 15 dans la section des tableaux complémentaires).

2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules

Entre 2019 et 2020, la grande majorité des régions administratives du Québec a déclaré moins d'infractions relatives à la conduite de véhicules que pour l'année précédente. En effet, la région de Montréal est la seule à avoir connu une hausse (+30,4 %) de son taux d'infractions. Ce sont les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches qui affichent les variations les plus importantes, avec des baisses de 40,6 % et 44,5 % respectivement (tableau 16 dans la section des tableaux complémentaires).

Il est à noter que les régions de la Côte-Nord (595,4), de l'Abitibi-Témiscamingue (587,6) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (502,8) sont, comme pour 2019, les régions ayant le plus haut taux d'infractions. Comme pour l'année précédente, c'est la région de Laval qui enregistre le taux d'infractions le plus bas (185,5). C'est d'ailleurs la seule région à avoir un taux inférieur à 200 infractions par 100 000 habitants (voir graphique 18).

Graphique 18 – Taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules selon la région, Québec, 2020^p



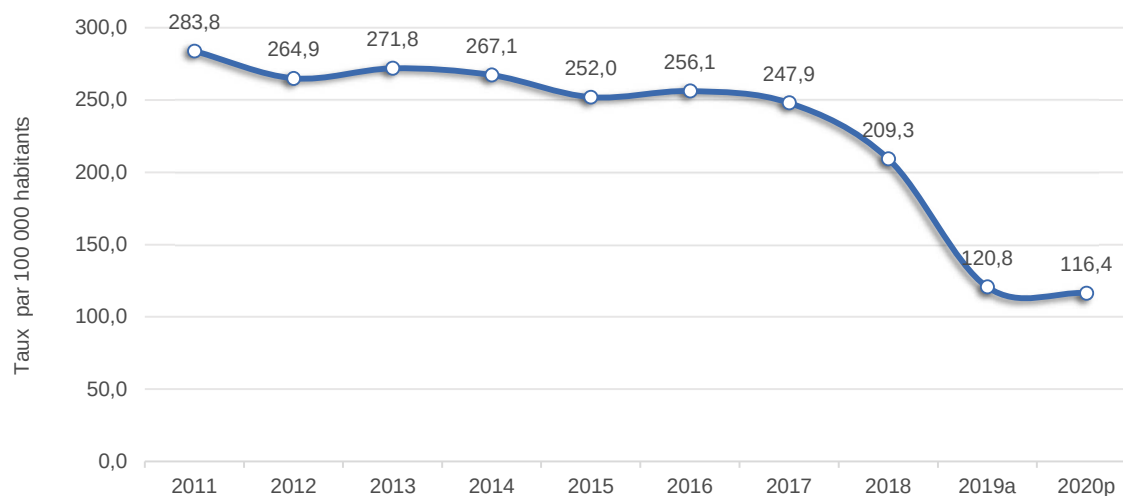
p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.5 Stabilisation des infractions relatives aux drogues et autres substances

La légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu un effet considérable sur le volume d’infractions relatives aux drogues et aux autres substances rapportées par les corps de police. Le graphique 19 montre d’ailleurs une diminution substantielle du taux d’infractions, entre 2011 et 2019, passant de 283,8 infractions par 100 000 habitants à 120,8, soit un écart de 12 374 infractions entre ces deux années de référence. Le taux d’infractions se stabilise cependant entre 2019 et 2020, passant de 120,8 à 116,4, soit une baisse de 3,8 % (graphique 19, tableau 17 dans les tableaux complémentaires).

Graphique 19 – Évolution du taux d'infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et à la Loi sur le cannabis, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Depuis 10 ans, ce sont les infractions liées à la production de substances qui ont le plus diminué (-98,8 %), passant d'un taux de 26,2 en 2011 à 0,3 en 2020, ce qui représente une diminution de 2 067 infractions. Or, la variation globale de -59,0 % s'explique surtout par la baisse des infractions de possession de substances, dont le taux est passé de 199,8 par 100 000 habitants en 2011 à 65,0 en 2020, ce qui représente 10 369 infractions de moins entre ces deux années de référence (tableau 17 dans la section des tableaux complémentaires). Cette baisse du nombre d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances est principalement attribuable à la légalisation du cannabis. En 2011, 69,5 % des infractions déclarées (en matière de stupéfiants) par les corps de police du Québec étaient liées au cannabis. Celles-ci tombent à 17,7 % en 2020, même si on inclut les infractions à la *Loi sur le cannabis* (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires).

Le portrait est toutefois beaucoup plus stable entre 2019 et 2020. Ce sont les affaires liées à la production de substances (-18,9 %) et de trafic (-12,1 %) qui ont connu les plus grandes diminutions, suivies par la possession de substances aux fins de trafic (-4,4 %) (tableau 17 dans la section des tableaux complémentaires).

Encadré 3 – Les infractions liées au cannabis

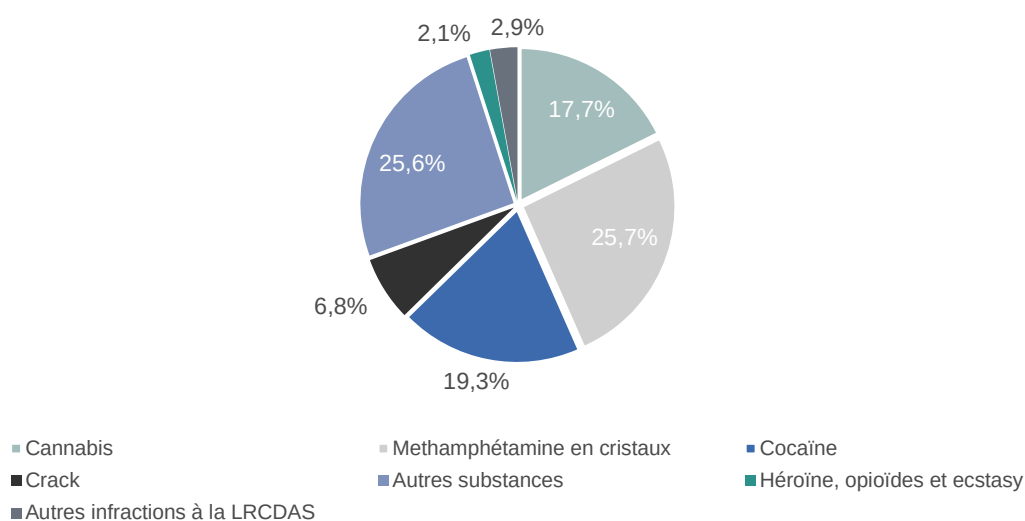
Alors que la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16) permet d'accéder légalement au cannabis partout au pays, la distribution et la vente de cette substance doivent se faire sous le régime d'une loi provinciale. C'est ainsi que l'Assemblée nationale a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (L.R.Q. C-5.3) qui encadre la possession, la culture, l'usage, la vente et la promotion du cannabis au Québec. Cette loi crée des interdictions pour réduire les méfaits du cannabis chez les jeunes et pour préserver l'intégrité du marché de cette drogue au Québec. Les corps de police sont responsables de surveiller l'application de certains chapitres de cette loi.

Si les corps de police du Québec ont déclaré 1 764 infractions à la *Loi sur le cannabis* en 2020 et une (1) infraction relative au cannabis à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS), ils ont aussi rapporté 1 150 infractions à la *Loi encadrant le cannabis* (LEC) (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires). Comme la *Loi sur le cannabis* et la LEC sont entrées en vigueur en 2018, il est encore tôt pour analyser les tendances à long terme, mais le suivi de l'évolution du nombre d'infractions liées au cannabis au Québec au cours des prochaines années devra se faire en tenant compte de ces deux lois.

Depuis 2011, ce sont les taux des affaires relatives au cannabis²⁶ (-89,6 %) et au 3,4-méthylène-dioxy-méthamphétamine (ecstasy) (-68,7 %) qui ont le plus baissé, alors que ceux liés à l'héroïne (+54,5 %) et au crack (+35,6 %) ont le plus augmenté. En 2020, le taux de toutes les substances a varié à la baisse, sauf ceux pour l'héroïne (+23,0 %), les opioïdes (+108,7 %) et la catégorie « autres substances » (+5,7 %). Le taux des affaires relatives à la méthamphétamine en cristaux a également diminué (-3,6 %) en 2020. Il est toutefois en hausse lorsqu'on le compare à celui de 2011 (+23,9%) (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires).

En répartissant les infractions à la LRCDas et à la *Loi sur le cannabis* par substances, celles relatives à la méthamphétamine en cristaux (25,7 %), à la catégorie « autres substances » (25,6 %) et à la cocaïne (19,3 %) sont présentes dans la plus grande proportion en 2020 (graphique 20).

Graphique 20 – Répartition des infractions relatives aux drogues et autres substances par substance²⁷, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 4 – Les décès liés aux opioïdes

Selon l'Agence de santé publique du Canada, il est survenu 21 174 décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes entre janvier 2016 et décembre 2020, soit approximativement 17 décès par jour. De ce nombre, le Québec compte 547 personnes décédées d'une surdose suspectée aux opioïdes en 2020. Il s'agit d'une augmentation de 75,9 % par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019 (311 décès)²⁸.

Concernant les opioïdes, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC) a amorcé dans le Programme DUC la collecte de données sur les infractions liées à ces drogues en novembre 2017, en réponse à la crise à l'échelle canadienne. Ainsi, en raison de cette récente modification au Programme DUC, il faut demeurer circonspect quant à la variation annuelle du nombre d'affaires qui concernent les opioïdes puisque peu de données ont été collectées à ce jour (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires)

²⁶ Inclut les infractions à la LRCDas et à la Loi sur le cannabis.

²⁷ Les infractions relatives à l'héroïne, à la 3,4-méthylène-dioxy-méthamphétamine (ecstasy) et aux opioïdes sont dans trois catégories exclusives (tableau 17); elles ont été regroupées afin de faciliter la lecture du graphique, vu leurs petits nombres par rapport aux autres substances.

²⁸ <https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants>.

2.5.1 Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

Entre 2019 et 2020, la majorité des régions ont connu une diminution du taux d'infractions relatives aux drogues et autres substances. Les régions de la Chaudière-Appalaches (-19,5 %), du Nord-du-Québec (-16,1 %) et de Montréal (-12,3 %) ont connu les plus grandes baisses, alors que les régions de Laval et du Bas-Saint-Laurent se démarquent des autres avec des augmentations marquées de 28,2 % et 18,3 % respectivement (tableau 5).

Tableau 5 – Nombre et taux régionaux des infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2019^a et 2020^p

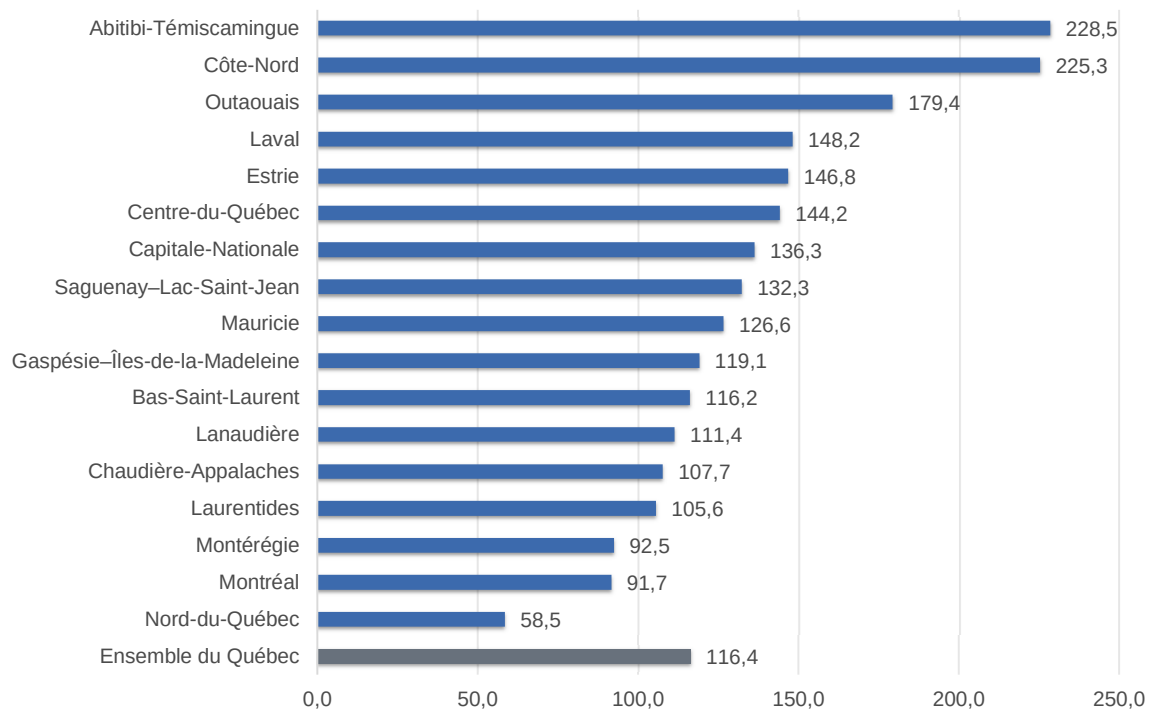
Région administrative	Nombre		Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p		2019 ^a	2020 ^p	
Bas-Saint-Laurent	194	230	18,6	98,2	116,2	18,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	376	369	-1,9	135,3	132,3	-2,2
Capitale-Nationale	980	1 032	5,3	130,4	136,3	4,5
Mauricie	347	347	0,0	128,0	126,6	-1,0
Estrie	517	490	-5,2	157,0	146,8	-6,5
Montréal	2 161	1 899	-12,1	104,6	91,7	-12,3
Outaouais	712	720	1,1	179,3	179,4	0,0
Abitibi-Témiscamingue	334	338	1,2	226,2	228,5	1,0
Côte-Nord	206	204	-1,0	227,1	225,3	-0,8
Nord-du-Québec	32	27	-15,6	69,7	58,5	-16,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	111	108	-2,7	122,8	119,1	-3,0
Chaudière-Appalaches	574	466	-18,8	133,8	107,7	-19,5
Laval	508	656	29,1	115,6	148,2	28,2
Lanaudière	565	584	3,4	109,6	111,4	1,7
Laurentides	721	667	-7,5	116,2	105,6	-9,1
Montréal	1 553	1 483	-4,5	98,1	92,5	-5,7
Centre-du-Québec	376	363	-3,5	150,7	144,2	-4,3
Ensemble du Québec	10 267	9 983	-2,8	120,8	116,4	-3,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

L'Abitibi-Témiscamingue compte le plus haut taux d'infractions déclarées (228,5), suivie de la Côte-Nord (225,3) et de l'Outaouais (179,4). En comparaison, la Côte-Nord était la région ayant le plus haut taux d'infractions l'année précédente. À l'inverse, c'est la région du Nord-du-Québec qui affiche le taux d'infractions le plus bas depuis les deux dernières années (69,7 en 2019 et 58,5 en 2020) (tableau 5, graphique 21).

Graphique 21 – Taux d'infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 3

LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

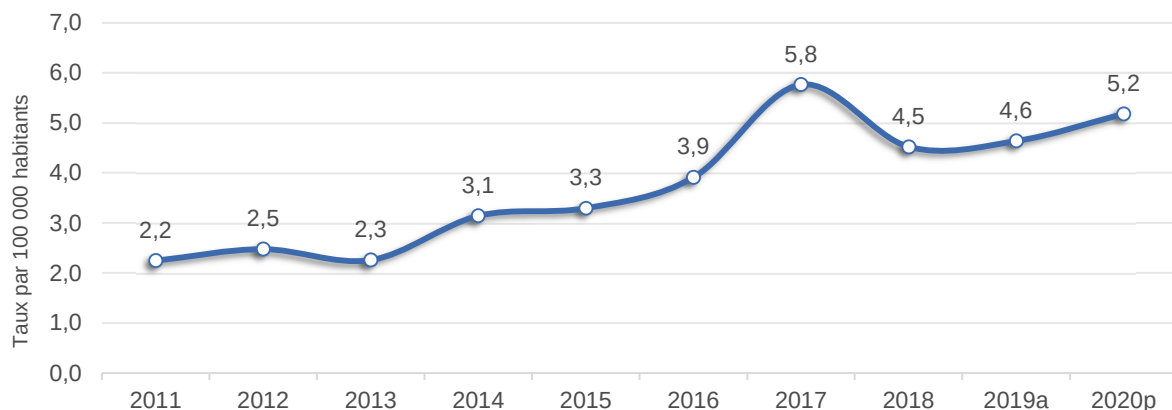
3.1 Stabilisation des crimes motivés par la haine

Encadré 5 – Définition d'un crime motivé par la haine

Un crime motivé par la haine se définit comme une infraction criminelle motivée par la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.

Entre 2011 et 2020, le taux de crimes motivés par la haine a presque triplé, passant de 2,2 à 5,2 (graphique 22). Cette augmentation se traduit par un volume de 265 événements supplémentaires en 2020. Ce type de crime est en augmentation depuis 2013 et a atteint son point culminant en 2017, alors que le taux est passé à 5,8. Bien que le taux ait diminué en 2018, celui-ci continue de s'accroître pour atteindre un niveau similaire à celui de 2017 en 2020, soit 5,2 infractions par 100 000 habitants. Il s'agit d'une variation du taux de 11,7 % par rapport à 2019 (4,6 infractions par 100 000 habitants) (tableau 6).

Graphique 22 – Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 – Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2011 à 2020^p

Crimes motivés par la haine	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)	Variation 2019 ^a /2020 ^p (%)
Nombre	179 ²⁹	200	184	257	272	325	478	379	394	444	148,0	12,7
Taux	2,2	2,5	2,3	3,1	3,3	3,9	5,8	4,5	4,6	5,2	130,8	11,7

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué

Puisque le nombre de crimes motivés par la haine n'est pas élevé par rapport à l'ensemble des infractions commises, la variation en pourcentage du nombre d'événements enregistrés peut paraître élevée. Conséquemment, il est plus opportun d'analyser l'évolution, d'année en année, en prenant en compte le nombre de ce type de crimes plutôt que le taux.

En 2020, l'origine ethnique était le motif le plus souvent invoqué lorsque des crimes motivés par la haine étaient déclarés par la police, soient 50 événements de plus que l'année précédente. Ce motif est en constante augmentation depuis 10 ans; le nombre d'affaires relié à ce motif a plus que quadruplé entre 2011 (50) et 2020 (206).

La religion est le second motif le plus souvent invoqué lors de crimes motivés par la haine. La baisse de 34,3 % du nombre d'affaires en lien avec ce motif, entre 2019 et 2020, s'explique par la chute de 75,4 % des crimes motivés par la haine de la religion musulmane qui passent de 65 en 2019 à 16 en 2020. En 2020, la religion juive est visée dans 55,7 % de ce type de crime avec 10 événements de plus qu'en 2019.

En 2020, les motifs les moins invoqués étaient ceux visant l'âge (0 infraction), la langue (1 infraction) et la déficience mentale ou physique (3 infractions) (tableau 7).

²⁹ En raison d'un choix méthodologique, le nombre de crimes motivés par la haine pour l'année 2011 diffère légèrement de ce qui est présenté dans les publications précédentes.

Tableau 7 – Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Types de crimes motivés par la haine	Nombre			Différence 2011/2020 ^p (N)	Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Différence 2019 ^a /2020 ^p (N)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p				
Religion	63	134	88	25	39,7	-46	-34,3
<i>Musulmane</i>	7	65	16	9	128,6	-49	-75,4
<i>Juive</i>	37	39	49	12	32,4	10	25,6
<i>Catholique</i>	14	19	9	-5	-35,7	-10	-52,6
<i>Autre</i>	4	4	6	2	50,0	2	50,0
<i>Inconnue</i>	1	7	8	7	700,0	1	14,3
Origine ethnique	50	156	206	156	312,0	50	32,1
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	11	33	74	63	572,7	41	124,2
Orientation sexuelle	28	29	35	7	25,0	6	20,7
Langue	2	4	1	-1	-50,0	-3	-75,0
Déficience mentale ou physique	7	0	3	-4	-57,1	3	-
Sexe	2	22	21	19	950,0	-1	-4,5
Âge	0	1	0	0	-	-1	-100,0
Inconnu	16	15	16	0	0,0	1	6,7
Total	179	394	444	265	148,0	50	12,7

a : données actualisées p : données provisoires

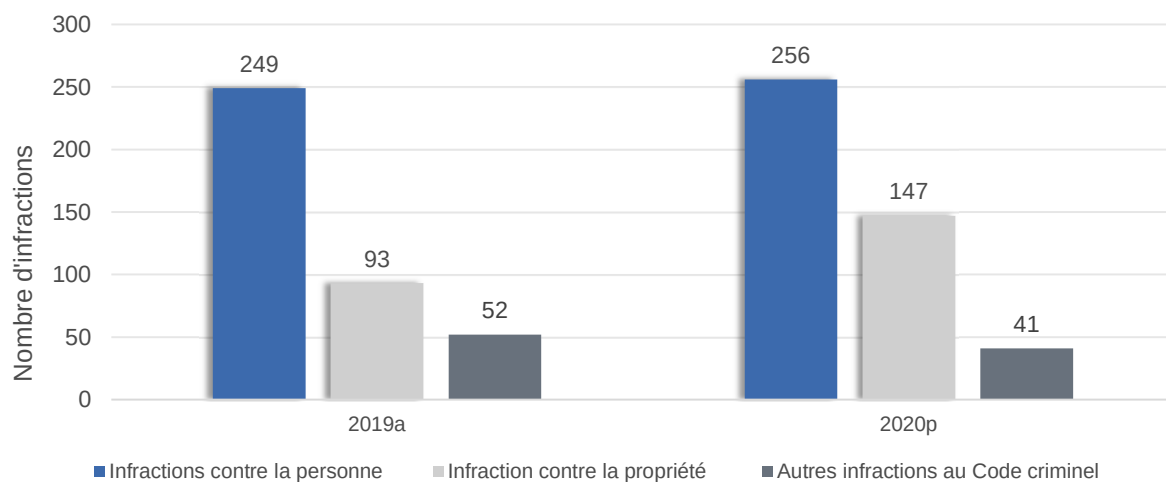
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3 Plus d'infractions contre la personne motivées par la haine

La hausse du nombre d'infractions motivées par la haine en 2020 comparativement à 2019 s'explique par l'augmentation des infractions contre la propriété et des infractions contre la personne alors que celles concernant les autres infractions au *Code criminel* ont diminué en 2020 (graphique 23).

En 2020, les infractions contre la personne représentaient 57,7 % de l'ensemble des crimes motivés par la haine (256), soit 7 de plus qu'en 2019. Les infractions contre la propriété arrivent au deuxième rang avec 147 infractions déclarées à la police en 2020, ce qui représente une augmentation de 54 événements par rapport à l'année précédente. Les autres infractions au *Code criminel* arrivent au troisième rang avec 41 crimes motivés par la haine appartenant à cette catégorie en 2020, soit 11 événements de moins.

Graphique 23 – Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 8 – Nombre et taux d'infractions au *Code criminel* selon la région administrative, Québec, 2019^a et 2020^p

Région administrative	Nombre		Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p		2019 ^a	2020 ^p	
Bas-Saint-Laurent	4 693	4 320	-7,9	2 376,4	2 182,0	-8,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 598	7 817	-9,1	3 093,0	2 802,1	-9,4
Capitale-Nationale	23 184	22 482	-3,0	3 085,7	2 969,6	-3,8
Mauricie	8 536	7 569	-11,3	3 147,7	2 762,3	-12,2
Estrie	9 183	8 826	-3,9	2 788,4	2 644,9	-5,1
Montréal	84 563	76 495	-9,5	4 095,1	3 695,7	-9,8
Outaouais	14 034	12 475	-11,1	3 535,0	3 108,0	-12,1
Abitibi-Témiscamingue	6 063	5 604	-7,6	4 107,0	3 789,1	-7,7
Côte-Nord	4 554	3 933	-13,6	5 021,0	4 344,5	-13,5
Nord-du-Québec	815	746	-8,5	1 775,8	1 615,5	-9,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 379	2 199	-7,6	2 631,3	2 424,6	-7,9
Chaudière-Appalaches	7 880	7 719	-2,0	1 837,1	1 783,6	-2,9
Laval	12 311	12 441	1,1	2 800,7	2 810,6	0,4
Lanaudière	13 565	12 020	-11,4	2 630,3	2 292,3	-12,9
Laurentides	19 324	18 582	-3,8	3 114,2	2 942,1	-5,5
Montréal	39 331	38 030	-3,3	2 483,7	2 372,1	-4,5
Centre-du-Québec	7 309	7 229	-1,1	2 930,0	2 872,4	-2,0
Ensemble du Québec	266 322	248 487	-6,7	3 132,6	2 898,0	-7,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Nombre et taux d’infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2011/ 2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a / 2020 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2011/ 2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a / 2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p			2011	2019 ^a	2020 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 735	1 819	1 856	7,0	2,0	858,0	924,7	937,4	9,3	1,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 734	3 072	3 067	12,2	-0,2	1 095,0	1 100,8	1 099,4	0,4	-0,1
Capitale-Nationale	6 233	7 818	7 814	25,4	-0,1	969,4	1 131,6	1 032,1	6,5	-8,8
Mauricie	2 644	3 048	2 971	12,4	-2,5	1 020,4	1 185,9	1 084,3	6,3	-8,6
Estrie	2 452	2 530	2 789	13,7	10,2	782,6	763,7	835,8	6,8	9,4
Montréal	23 915	23 997	23 207	-3,0	-3,3	1 133,7	1 229,4	1 121,2	-1,1	-8,8
Outaouais	5 008	4 734	4 656	-7,0	-1,6	1 291,7	1 148,9	1 160,0	-10,2	1,0
Abitibi-Témiscamingue	2 132	2 729	2 644	24,0	-3,1	1 500,1	1 838,4	1 787,7	19,2	-2,8
Côte-Nord	1 837	2 289	1 998	8,8	-12,7	1 990,6	2 506,1	2 207,0	10,9	-11,9
Nord-du-Québec	279	357	393	40,9	10,1	700,8	775,7	851,1	21,4	9,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 172	1 142	1 100	-6,1	-3,7	1 474,4	1 290,8	1 212,8	-17,7	-6,0
Chaudière-Appalaches	2 450	2 727	2 807	14,6	2,9	639,8	668,8	648,6	1,4	-3,0
Laval	3 897	3 716	3 954	1,5	6,4	894,9	886,1	893,3	-0,2	0,8
Lanaudière	4 502	4 679	4 366	-3,0	-6,7	1 021,6	973,8	832,6	-18,5	-14,5
Laurentides	6 294	6 925	7 165	13,8	3,5	1 115,9	1 158,1	1 134,4	1,7	-2,0
Montréal	11 605	13 518	13 901	19,8	2,8	811,3	918,5	867,1	6,9	-5,6
Centre-du-Québec	2 348	2 606	2 865	22,0	9,9	1 036,5	1 084,0	1 138,4	9,8	5,0
Ensemble du Québec	81 237	87 706	87 553	7,8	-0,2	1 011,7	1 079,8	1 021,1	0,9	-5,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 – Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Crime d'incendie	2 686	1 868	1 878	-30,1	0,5
Introduction par effraction	49 946	23 010	18 357	-63,2	-20,2
Vol de véhicules à moteur	22 251	11 798	11 377	-48,9	-3,6
Vol de plus de 5 000 \$	4 235	3 101	2 557	-39,6	-17,5
Vol de 5 000 \$ ou moins	87 891	54 123	43 495	-50,5	-19,6
Possession de biens volés	2 429	1 616	1 492	-38,6	-7,7
Fraude	14 859	25 794	29 998	101,9	16,3
Méfait	40 836	22 038	21 058	-48,4	-4,4
Infractions contre la propriété	225 133	143 348	130 212	-42,2	-9,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 – Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Crime d'incendie	33,7	22,0	21,9	-34,9	-0,3
Introduction par effraction	626,0	270,7	214,1	-65,8	-20,9
Vol de véhicules à moteur	278,9	138,8	132,7	-52,4	-4,4
Vol de plus de 5 000 \$	53,1	36,5	29,8	-43,8	-18,2
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 101,7	636,6	507,3	-54,0	-20,3
Possession de biens volés	30,4	19,0	17,4	-42,8	-8,5
Fraude	186,2	303,4	349,8	87,8	15,3
Méfait	511,9	259,2	245,6	-52,0	-5,3
Infractions contre la propriété	2 821,9	1 686,1	1 518,6	-46,2	-9,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 – Nombre et taux d’infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec (2011, 2019^a et 2020^p)

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p			2011	2019 ^a	2020 ^p		
Bas-Saint-Laurent	3 553	2 233	1 828	-48,6	-18,1	1 783,4	1 130,7	923,3	-48,2	-18,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6 561	4 054	3 604	-45,1	-11,1	2 418,3	1 458,4	1 291,9	-46,6	-11,4
Capitale-Nationale	17 671	12 188	11 706	-33,8	-4,0	2 521,7	1 622,2	1 546,2	-38,7	-4,7
Mauricie	7 628	4 258	3 687	-51,7	-13,4	2 912,3	1 570,2	1 345,6	-53,8	-14,3
Estrie	6 883	4 542	4 242	-38,4	-6,6	2 200,0	1 379,2	1 271,2	-42,2	-7,8
Montréal	75 906	51 418	45 477	-40,1	-11,6	3 853,7	2 490,0	2 197,1	-43,0	-11,8
Outaouais	10 095	7 027	6 061	-40,0	-13,7	2 739,8	1 770,0	1 510,0	-44,9	-14,7
Abitibi-Témiscamingue	3 240	2 420	2 194	-32,3	-9,3	2 224,6	1 639,3	1 483,5	-33,3	-9,5
Côte-Nord	2 412	1 589	1 400	-42,0	-11,9	2 533,2	1 751,9	1 546,5	-39,0	-11,7
Nord-du-Québec	303	248	250	-17,5	0,8	714,6	540,4	541,4	-24,2	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 483	893	815	-45,0	-8,7	1 604,1	987,7	898,6	-44,0	-9,0
Chaudière-Appalaches	7 545	3 829	3 836	-49,2	0,2	1 863,3	892,7	886,4	-52,4	-0,7
Laval	11 016	6 817	6 551	-40,5	-3,9	2 726,1	1 550,8	1 480,0	-45,7	-4,6
Lanaudière	12 546	7 013	6 184	-50,7	-11,8	2 674,2	1 359,9	1 179,3	-55,9	-13,3
Laurentides	16 104	9 874	9 149	-43,2	-7,3	2 906,8	1 591,2	1 448,6	-50,2	-9,0
Montérégie	35 431	21 080	19 686	-44,4	-6,6	2 438,4	1 331,2	1 227,9	-49,6	-7,8
Centre-du-Québec	6 756	3 865	3 542	-47,6	-8,4	2 902,1	1 549,4	1 407,4	-51,5	-9,2
Ensemble du Québec	225 133	143 348	130 212	-42,2	-9,2	2 821,9	1 686,1	1 518,6	-46,2	-9,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 – Nombre et taux des autres infractions au *Code criminel*, selon la région administrative, Québec (2011, 2019^a et 2020^p)

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2011/ 2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a / 2020 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2011/ 2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a / 2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p			2011	2019 ^a	2020 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 063	641	636	-40,2	-0,8	533,6	324,6	321,2	-39,8	-1,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 688	1 472	1 146	-32,1	-22,1	622,2	529,5	410,8	-34,0	-22,4
Capitale-Nationale	1 597	3 178	2 962	85,5	-6,8	227,9	423,0	391,2	71,7	-7,5
Mauricie	1 935	1 230	911	-52,9	-25,9	738,8	453,6	332,5	-55,0	-26,7
Estrie	1 825	2 111	1 795	-1,6	-15,0	583,3	641,0	537,9	-7,8	-16,1
Montréal	12 338	9 148	7 811	-36,7	-14,6	626,4	443,0	377,4	-39,8	-14,8
Outaouais	2 284	2 273	1 758	-23,0	-22,7	619,9	572,5	438,0	-29,3	-23,5
Abitibi-Témiscamingue	1 069	914	766	-28,3	-16,2	734,0	619,1	517,9	-29,4	-16,3
Côte-Nord	1 057	676	535	-49,4	-20,9	1 110,1	745,3	591,0	-46,8	-20,7
Nord-du-Québec	220	210	103	-53,2	-51,0	518,9	457,6	223,0	-57,0	-51,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	600	344	284	-52,7	-17,4	649,0	380,5	313,1	-51,8	-17,7
Chaudière-Appalaches	1 389	1 324	1 076	-22,5	-18,7	343,0	308,7	248,6	-27,5	-19,5
Laval	1 966	1 778	1 936	-1,5	8,9	486,5	404,5	437,4	-10,1	8,1
Lanaudière	2 645	1 873	1 470	-44,4	-21,5	563,8	363,2	280,3	-50,3	-22,8
Laurentides	3 176	2 525	2 268	-28,6	-10,2	573,3	406,9	359,1	-37,4	-11,8
Montérégie	6 008	4 733	4 443	-26,0	-6,1	413,5	298,9	277,1	-33,0	-7,3
Centre-du-Québec	989	838	822	-16,9	-1,9	424,8	335,9	326,6	-23,1	-2,8
Ensemble du Québec	41 849	35 268	30 722	-26,6	-12,9	524,6	414,8	358,3	-31,7	-13,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 – Nombre d’infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d’infractions	Nombre			Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Capacité affaiblie alcool	16 378	11 412	7 836	-52	-31,3
Capacité conduite affaiblie drogue	275	1 374	1 674	509	21,8
Capacité affaiblie alcool et drogue	0	508	444	-	-12,6
Capacité affaiblie non spécifiée	0	70	42	-	-40,0
Conduite avec facultés affaiblies	16 653	13 364	9 996	-40,0	-25,2
Délit de fuite	21 183	19 797	15 027	-29,1	-24,1
Conduite dangereuse et poursuite	1 754	1 354	1 642	-6,4	21,3
Défaut ou refus de fournir un échantillon	115	680	628	446,1	-7,6
Conduite de véhicules pendant l’interdiction	1 260	1 000	945	-25,0	-5,5
Course de rue	22	0	0	-100,0	-
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	70	1	0	-100,0	-100,0
Total	41 057	36 196	28 238	-31,2	-22,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 – Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2011, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p		
Capacité affaiblie alcool	205,3	134,2	91,4	-55,5	-31,9
Capacité conduite affaiblie drogue	3,4	16,2	19,5	474,2	20,8
Capacité affaiblie alcool et drogue	0,0	6,0	5,2	-	-13,3
Capacité affaiblie non spécifiée	0,0	0,8	0,5	-	-44,8
Conduite avec facultés affaiblies	208,7	157,2	116,6	-44,2	-25,9
Délit de fuite	265,5	232,9	175,3	-34,0	-24,7
Conduite dangereuse et poursuite	22,0	15,9	19,1	-12,9	20,2
Défaut ou refus de fournir un échantillon	1,4	8,0	7,3	408,1	-8,4
Conduite de véhicules pendant l'interdiction	15,8	11,8	11,0	-30,2	-6,3
Course de rue	0,3	0,0	0,0	-100,0	-
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	0,9	0,0	0,0	-100,0	-100,0
Total	514,6	425,7	329,3	-36,0	-22,7

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 – Nombre et taux régionaux des infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2019^a et 2020^p

Région administrative	Nombre		Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p		2019 ^a	2020 ^p	
Bas-Saint-Laurent	1 578	940	-40,4	799,1	474,8	-40,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 295	820	-36,7	465,9	293,9	-36,9
Capitale-Nationale	2 560	1 576	-38,4	340,7	208,2	-38,9
Mauricie	1 298	867	-33,2	478,6	316,4	-33,9
Estrie	1 381	1 006	-27,2	419,3	301,5	-28,1
Montréal	5 245	6 854	30,7	254,0	331,1	30,4
Outaouais	2 753	1 944	-29,4	693,4	484,3	-30,2
Abitibi-Témiscamingue	1 246	869	-30,3	844,0	587,6	-30,4
Côte-Nord	742	539	-27,4	818,1	595,4	-27,2
Nord-du-Québec	142	112	-21,1	309,4	242,5	-21,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	740	456	-38,4	818,5	502,8	-38,6
Chaudière-Appalaches	2 073	1 161	-44,0	483,3	268,3	-44,5
Laval	881	821	-6,8	200,4	185,5	-7,5
Lanaudière	2 657	1 955	-26,4	515,2	372,8	-27,6
Laurentides	2 971	2 277	-23,4	478,8	360,5	-24,7
Montérégie	7 161	4 944	-31,0	452,2	308,4	-31,8
Centre-du-Québec	1 473	1 097	-25,5	590,5	435,9	-26,2
Ensemble du Québec	36 196	28 238	-22,0	425,7	329,3	-22,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 – Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p			2011	2019 ^a	2020 ^p		
Possession	15 943	5 636	5 574	-65,0	-1,1	199,8	66,3	65,0	-67,5	-1,9
Trafic	2 043	1 265	1 122	-45,1	-11,3	25,6	14,9	13,1	-48,9	-12,1
Possession aux fins de trafic	2 396	1 240	1 195	-50,1	-3,6	30,0	14,6	13,9	-53,6	-4,4
Production de substances ¹	2 094	33	27	-98,7	-18,2	26,2	0,4	0,3	-98,8	-18,9
Autres infractions à la LRCDAS ²	165	175	301	82,4	72,0	2,1	2,1	3,5	43,8	70,5
Infractions à la Loi sur le cannabis ³	-	1 918	1 764	-	-8,0	-	22,6	20,6	-	-8,8
Toutes les infractions à la LRCDAS	22 641	10 267	9 983	-55,9	-2,8	283,8	120,8	116,4	-59,0	-3,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut la culture du cannabis.

² Inclut les infractions d'importation, d'exportation et les infractions relatives aux ordonnances médicales.

³ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

Tableau 18 – Nombre et taux des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2011/2020 ^p (%)	Variation du nombre 2019 ^a /2020 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2011/2020 ^p (%)	Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2011	2019 ^a	2020 ^p			2011	2019 ^a	2020 ^p		
Cannabis	15 727	33	1	-100,0	-97,0	197,2	0,4	0,01	-100,0	-97,0
<i>Loi sur le cannabis¹</i>		1 918	1 764		-8,0		22,6	20,6		-8,8
Cannabis total	15 727	1 951	1 765	-88,8	-9,5	197,2	23,0	20,6	-89,6	-10,4
Méthamphétamine en cristaux	1 928	2 640	2 567	33,1	-2,8	24,2	31,1	29,9	23,9	-3,6
Cocaïne	1 992	2 176	1 923	-3,5	-11,6	25,0	25,6	22,4	-10,2	-12,4
Crack	466	752	679	45,7	-9,7	5,8	8,8	7,9	35,6	-10,5
3,4-méthylène-dioxy-méthamphétamine (ecstasy)	214	89	72	-66,4	-19,1	2,7	1,0	0,8	-68,7	-19,8
Héroïne	59	79	98	66,1	24,1	0,7	0,9	1,1	54,5	23,0
Opioides ²		19	40		110,5		0,2	0,5		108,7
Autres substances	2 113	2 395	2 553	20,8	6,6	26,5	28,2	29,8	12,4	5,7
Autres infractions à la LRCDAS ³	142	166	286	101,4	72,3	1,8	2,0	3,3	87,4	70,8
Toutes les infractions à la LRCDAS	22 641	10 267	9 983	-55,9	-2,8	283,8	120,8	116,4	-59,0	-3,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

² N'inclut pas la production. Les données sont collectées depuis novembre 2017.

³ « Autres infractions à la LRCDAS » inclut les infractions relatives aux fausses ordonnances médicales et toutes autres infractions liées à la LRCDAS. De plus, cette catégorie inclut les infractions relatives à la possession d'équipements de production (incluses dans la catégorie « Production de substances » dans le tableau précédent).

Tableau 19 – Nombre d'infractions au *Code criminel* par corps de police, Québec, 2020^p

Territoire du corps de police municipal	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicules)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicules
Blainville	353	621	120	1 094	169
Bromont	40	114	20	174	34
Châteauguay	952	933	220	2 105	235
Gatineau	3 268	4 860	1 462	9 590	1 529
Granby	502	743	328	1 573	158
L'Assomption	130	218	98	446	90
Laval	3 954	6 551	1 936	12 441	821
Lévis	806	1 215	392	2 413	382
Longueuil	3 768	7 116	1 396	12 280	1 385
Mascouche	440	584	87	1 111	174
Memphrémagog	225	461	164	850	231
Mercier	95	106	23	224	22
Mirabel	650	1 020	110	1 780	238
Montréal	23 207	45 477	7 811	76 495	6 854
Mont-Tremblant	128	243	59	430	101
MRC des Collines-de-l'Outaouais	392	369	92	853	142
Québec	6 698	10 139	2 677	19 514	1 040
MRC de Deux-Montagnes	404	327	98	829	120
MRC de Roussillon	989	1 245	296	2 530	399
Repentigny	532	796	239	1 567	287
Richelieu-Saint-Laurent	1 543	2 486	331	4 360	390
Saguenay	1 527	1 988	763	4 278	318
Saint-Eustache	483	748	134	1 365	106
Saint-Jean-sur-Richelieu	881	1 034	237	2 152	242
Saint-Jérôme	1 419	1 445	734	3 598	204
Sherbrooke	1 486	2 456	1 366	5 308	412
Terrebonne	959	1 428	367	2 754	282
Thérèse-De Blainville	867	1 123	219	2 209	291
Thetford Mines	417	357	163	937	70
Trois-Rivières	1 500	2 056	462	4 018	388
CPM	58 615	98 259	22 404	179 278	17 114
SQ	28 263	31 690	8 162	68 115	11 037
PA	675	263	156	1 094	87

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 20 – Taux d'infractions au *Code criminel*, par corps de police, Québec, 2020^p

Territoire du corps de police municipal	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicules)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicules
Blainville	580,2	1 020,7	197,2	1 798,2	277,8
Bromont	393,4	1 121,3	196,7	1 711,4	334,4
Châteauguay	1 391,8	1 364,0	321,6	3 077,5	343,6
Gatineau	1 139,6	1 694,8	509,8	3 344,3	533,2
Granby	731,8	1 083,1	478,1	2 293,0	230,3
L'Assomption	485,3	813,8	365,8	1 664,9	336,0
Laval	899,1	1 489,7	440,2	2 829,1	186,7
Lévis	546,7	824,1	265,9	1 636,6	259,1
Longueuil	874,8	1 652,1	324,1	2 851,0	321,6
Mascouche	889,5	1 180,6	175,9	2 246,0	351,8
Memphrémagog	621,8	1 274,0	453,2	2 349,0	638,4
Mercier	662,6	739,3	160,4	1 562,4	153,4
Mirabel	869,5	1 364,5	147,2	2 381,2	318,4
Montréal	1 132,0	2 218,3	381,0	3 731,4	334,3
Mont-Tremblant	1 260,2	2 392,4	580,9	4 233,5	994,4
MRC des Collines-de-l'Outaouais	764,4	719,5	179,4	1 663,3	276,9
Québec	1 147,9	1 737,6	458,8	3 344,3	178,2
MRC de Deux-Montagnes	791,8	640,9	192,1	1 624,9	235,2
MRC de Roussillon	876,6	1 103,5	262,4	2 242,4	353,6
Repentigny	578,8	866,0	260,0	1 704,8	312,2
Richelieu-Saint-Laurent	725,0	1 168,1	155,5	2 048,7	183,3
Saguenay	1 030,2	1 341,3	514,8	2 886,3	214,5
Saint-Eustache	1 067,9	1 653,8	296,3	3 017,9	234,4
Saint-Jean-sur-Richelieu	898,6	1 054,7	241,7	2 195,1	246,8
Saint-Jérôme	1 799,9	1 832,8	931,0	4 563,7	258,8
Sherbrooke	878,6	1 452,1	807,6	3 138,3	243,6
Terrebonne	672,5	1 001,3	257,3	1 931,2	197,7
Thérèse-De Blainville	1 128,3	1 461,5	285,0	2 874,8	378,7
Thetford Mines	1 624,5	1 390,7	635,0	3 650,2	272,7
Trois-Rivières	1 085,9	1 488,4	334,5	2 908,8	280,9
CPM	1 010,5	1 694,0	386,2	3 090,7	295,0
SQ	1 081,7	1 212,8	312,4	2 606,9	422,4
PA	943,1	367,5	218,0	1 528,5	121,6

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 21 – Nombre et taux d’infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2020^p

Territoire du corps de police municipal	Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Blainville	42	69,0	0	0,0	20	32,9
Bromont	4	39,3	1	9,8	6	59,0
Châteauguay	62	90,6	1	1,5	114	166,7
Gatineau	577	201,2	60	20,9	354	123,5
Granby	90	131,2	22	32,1	145	211,4
L'Assomption	29	108,3	2	7,5	38	141,8
Laval	656	149,2	41	9,3	623	141,7
Lévis	166	112,6	3	2,0	138	93,6
Longueuil	420	97,5	0	0,0	351	81,5
Mascouche	31	62,7	2	4,0	39	78,8
Memphrémagog	69	190,7	8	22,1	94	259,8
Mercier	6	41,8	0	0,0	6	41,8
Mirabel	22	29,4	0	0,0	40	53,5
Montréal	1 899	92,6	189	9,2	2 165	105,6
Mont-Tremblant	27	265,8	2	19,7	127	1 250,4
MRC des Collines-de-l'Oustaouais	28	54,6	2	3,9	102	198,9
Québec	923	158,2	6	1,0	279	47,8
MRC de Deux-Montagnes	34	66,6	1	2,0	91	178,4
MRC de Roussillon	122	108,1	2	1,8	250	221,6
Repentigny	59	64,2	0	0,0	58	63,1
Richelieu-Saint-Laurent	96	45,1	10	4,7	135	63,4
Saguenay	141	95,1	5	3,4	55	37,1
Saint-Eustache	58	128,2	0	0,0	35	77,4
Saint-Jean-sur-Richelieu	101	103,0	2	2,0	130	132,6
Saint-Jérôme	130	164,9	1	1,3	138	175,0
Sherbrooke	283	167,3	23	13,6	631	373,1
Terrebonne	149	104,5	8	5,6	188	131,8
Thérèse-De Blainville	63	82,0	1	1,3	45	58,6
Thetford Mines	40	155,8	0	0,0	47	183,1
Trois-Rivières	190	137,5	6	4,3	98	70,9
CPM	6 517	112,4	398	6,9	6 542	112,8
SQ	3417	130,8	71	2,7	3774	144,4
PA	49	68,5	5	7,0	19	26,5

a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 22 – Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020^p (partie 1)

Catégories d'infractions	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Homicide	79	66	90	87	83	92 ³⁰
Négligence criminelle	17	25	26	39	39	38
Tentative de meurtre	229	189	231	190	203	250
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	41 514	42 528	43 713	44 533	47 800	46 992
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	3 732	4 000	4 856	5 353	5 674	5 747
Autres infractions d'ordre sexuel	1 973	2 331	2 923	3 324	3 569	3 688
Enlèvement, traite ou séquestration	1 411	1 538	1 313	1 034	1 206	1 077
Vol qualifié et extorsion	5 210	4 895	4 597	4 518	4 594	4 220
Harcèlement criminel	4 816	5 074	5 754	5 474	6 011	6 195
Menaces	15 043	14 710	15 280	15 628	15 913	16 700
Autres	2 240	2 261	2 550	2 469	2 614	2 554
Total des Infractions contre la personne	76 264	77 617	81 333	82 649	87 706	87 553
Crime d'incendie	2 188	1 985	2 020	1 884	1 868	1 878
Introduction par effraction	32 286	30 699	29 719	25 674	23 010	18 357
Vol de véhicules à moteur	12 952	11 792	12 720	12 282	11 798	11 377
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	3 288	2 917	2 998	3 458	3 101	2 557
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	65 361	59 194	58 501	55 967	54 123	43 495
Recel	1 806	1 508	1 560	1 573	1 616	1 492
Fraude	16 898	19 303	19 356	22 269	25 794	29 998
Méfait	29 111	25 634	25 245	23 241	22 038	21 058
Total des infractions contre la propriété	163 890	153 032	152 119	146 348	143 348	130 212
Prostitution	107	55	15	17	20	9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 473	1 583	1 662	1 714	1 616	1 591
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	28 990	30 653	31 402	30 208	29 570	25 074
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 415	2 585	2 629	2 520	2 791	3 218
Autres	1 041	977	985	1 002	1 271	830
Total des autres infractions au Code criminel	34 026	35 853	36 693	35 461	35 268	30 722
Partie 1 de 2	...	...	...	...	...	...

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁰ En raison d'une erreur de déclaration, le nombre d'homicides commis au Québec en 2020 a été révisé à la baisse, passant de 92 à 90. Considérant l'avancement du traitement des données, la correction du nombre d'homicides sera apportée dans la publication des tendances de la criminalité 2021.

Tableau 22 – Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020^p (partie 2)

Catégories d'infractions	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Partie 2 de 2	...	...	...	...	...	...
Conduite avec facultés affaiblies	14 795	14 648	13 189	12 981	13 364	9 996
Délit de fuite	22 514	22 213	23 720	22 201	19 797	15 027
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	2 834	2 718	2 853	2 815	3 035	3 215
Infractions relatives à la conduite de véhicules	40 143	39 579	39 762	37 997	36 196	28 238
Code criminel – Total	314 323	306 081	309 907	302 455	302 518	276 725
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	20 810	21 316	20 573	17 558	10 267	9 983
Infractions relatives aux autres lois fédérales	559	707	708	731	688	474
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	21 369	22 023	21 281	18 289	10 955	10 457
Infractions aux lois provinciales	6 714	6 448	6 248	6 429	7 888	10 335

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 23 – Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020^p (partie 1)

Catégories d'infractions	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Homicide	1,0	0,8	1,1	1,0	1,0	1,1
Négligence criminelle	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4
Tentative de meurtre	2,8	2,3	2,8	2,3	2,4	2,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	502,6	511,0	526,8	530,9	562,2	548,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	45,2	48,1	58,5	63,8	66,7	67,0
Autres infractions d'ordre sexuel	23,9	28,0	35,2	39,6	42,0	43,0
Enlèvement, traite ou séquestration	17,1	18,5	15,8	12,3	14,2	12,6
Vol qualifié et extorsion	63,1	58,8	55,4	53,9	54,0	49,2
Harcèlement criminel	58,3	61,0	69,3	65,3	70,7	72,2
Menaces	182,1	176,8	184,1	186,3	187,2	194,8
Autres	27,1	27,2	30,7	29,4	30,7	29,8
Total des Infractions contre la personne	923,4	932,7	980,2	985,4	1 031,6	1 021,1
Crime d'incendie	26,5	23,9	24,3	22,5	22,0	21,9
Introduction par effraction	390,9	368,9	358,2	306,1	270,7	214,1
Vol de véhicules à moteur	156,8	141,7	153,3	146,4	138,8	132,7
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	39,8	35,1	36,1	41,2	36,5	29,8
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	791,3	711,3	705,0	667,3	636,6	507,3
Recel	21,9	18,1	18,8	18,8	19,0	17,4
Fraude	204,6	232,0	233,3	265,5	303,4	349,8
Méfait	352,5	308,0	304,2	277,1	259,2	245,6
Total des infractions contre la propriété	1 984,3	1 838,9	1 833,3	1 744,8	1 686,1	1 518,6
Prostitution	1,3	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	17,8	19,0	20,0	20,4	19,0	18,6
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	351,0	368,3	378,4	360,1	347,8	292,4
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	29,2	31,1	31,7	30,0	32,8	37,5
Autres	12,6	11,7	11,9	11,9	14,9	9,7
Total des autres infractions au Code criminel	412,0	430,8	442,2	422,8	414,8	358,3
Partie 1 de 2	...	...	...	...	...	...

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 23 – Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2015-2020^p (partie 2)

Catégories d'infractions	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Partie 2 de 2	...	...	...	...	...	...
Conduite avec facultés affaiblies	179,1	176,0	158,9	154,8	157,2	116,6
Délit de fuite	272,6	266,9	285,9	264,7	232,9	175,3
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	34,3	32,7	34,4	33,6	35,7	37,5
Infractions relatives à la conduite de véhicules	486,0	475,6	479,2	453,0	425,7	329,3
Code criminel – Total	3 805,6	3 678,0	3 734,8	3 606,0	3 558,3	3 227,3
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	252,0	256,1	247,9	209,3	120,8	116,4
Infractions relatives aux autres lois fédérales	6,8	8,5	8,5	8,7	8,1	5,5
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	258,7	264,6	256,5	218,0	128,9	122,0
Infractions aux lois provinciales	81,3	77,5	75,3	76,6	92,8	120,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 24 – Nombre et taux d’auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d’infractions, Québec, 2020⁹ (partie 1)

Catégories d’infractions	Jeunes		Adultes		Total ¹	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	3	0,6	76	1,1	79	0,9
Négligence criminelle	0	0,0	16	0,2	16	0,2
Tentative de meurtre	4	0,8	123	1,8	127	1,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	2 703	523,3	31 308	449,0	34 011	399,8
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	536	103,8	2 041	29,3	2 577	30,6
Autres infractions d’ordre sexuel	583	112,9	992	14,2	1 575	19,0
Enlèvement, traite ou séquestration	31	6,0	855	12,3	886	10,4
Vol qualifié et extorsion	462	89,4	1 586	22,7	2 048	24,1
Harcèlement criminel	305	59,0	4 195	60,2	4 500	52,8
Menaces	1 211	234,5	9 253	132,7	10 464	123,6
Autres	170	32,9	1 175	16,9	1 345	16,1
Total des Infractions contre la personne	6 008	1 163,2	51 620	740,3	57 628	679,0
Crime d’incendie	70	13,6	256	3,7	326	4,0
Introduction par effraction	524	101,4	3 864	55,4	4 388	52,0
Vol de véhicules à moteur	231	44,7	1 363	19,5	1 594	18,7
Vol d’une valeur supérieure à 5 000 \$	19	3,7	326	4,7	345	4,0
Vol d’une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	1 458	282,3	9 936	142,5	11 394	133,8
Recel	121	23,4	932	13,4	1 053	12,3
Fraude	278	53,8	3 970	56,9	4 248	50,2
Méfait	810	156,8	3 860	55,4	4 670	57,2
Total des infractions contre la propriété	3 511	679,8	24 507	351,5	28 018	332,2
Prostitution	1	0,2	3	0,0	4	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	87	16,8	1 132	16,2	1 219	14,2
Infractions contre l’administration de la loi et de la justice	777	150,4	22 607	324,2	23 384	272,8
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	344	66,6	1 102	15,8	1 446	17,3
Autres	61	11,8	543	7,8	604	7,1
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	1 270	245,9	25 387	364,1	26 657	311,5
Infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	10 789	2 088,8	101 514	1 455,9	112 303	1 322,7
Partie 1 de 2	...	...	...	...	...	...

Tableau 24 – Nombre et taux d’auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d’infractions, Québec, 2020^p (partie 2)

Catégories d’infractions	Jeunes		Adultes		Total ¹	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Partie 2 de 2	...	...	...	...	...	...
Conduite avec facultés affaiblies	82	15,9	8 940	128,2	9 022	105,2
Délit de fuite	41	7,9	1 944	27,9	1 985	23,2
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	52	10,1	2 489	35,7	2 541	29,6
Infractions relatives à la conduite de véhicules	175	33,9	13 373	191,8	13 548	158,1
Code criminel – Total	10 964	2 122,7	114 887	1 647,7	125 851	1 480,8
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	500	96,8	7 478	107,2	7 978	93,2
Infractions relatives aux autres lois fédérales	112	21,7	341	4,9	453	5,3
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	612	118,5	7 819	112,1	8 431	98,5
Infraction aux lois provinciales	913	176,8	10 835	155,4	11 748	143,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l’âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 25 – Nombre et taux d’auteurs présumés¹ selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2020^P
(partie 1)

Catégories d’infractions	Homme			Femme			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	68	86,1	1,8	11	13,9	0,3	79	1,1
Négligence criminelle	10	62,5	0,3	6	37,5	0,2	16	0,2
Tentative de meurtre	107	84,3	2,9	20	15,7	0,5	127	1,7
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	25 333	74,5	678,8	8 678	25,5	231,0	34 011	454,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	2 493	96,7	66,8	84	3,3	2,2	2 577	34,4
Autres infractions d’ordre sexuel	1 472	93,5	39,4	103	6,5	2,7	1 575	21,0
Enlèvement, traite ou séquestration	779	87,9	20,9	107	12,1	2,8	886	11,8
Vol qualifié et extorsion	1 787	87,3	47,9	261	12,7	6,9	2 048	27,3
Harcèlement criminel	3 718	82,6	99,6	782	17,4	20,8	4 500	60,1
Menaces	8 649	82,7	231,7	1 815	17,3	48,3	10 464	139,7
Autres	1 093	81,3	29,3	252	18,7	6,7	1 345	18,0
Total des Infractions contre la personne	45 509	79,0	1 219,4	12 119	21,0	322,6	57 628	769,5
Crime d’incendie	274	84,0	7,3	52	16,0	1,4	326	4,4
Introduction par effraction	3 798	86,6	101,8	590	13,4	15,7	4 388	58,6
Vol de véhicules à moteur	1 413	88,6	37,9	181	11,4	4,8	1 594	21,3
Vol d’une valeur supérieure à 5 000 \$	271	78,6	7,3	74	21,4	2,0	345	4,6
Vol d’une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	7 830	68,7	209,8	3 564	31,3	94,9	11 394	152,1
Recel	938	89,1	25,1	115	10,9	3,1	1 053	14,1
Fraude	3 287	77,4	88,1	961	22,6	25,6	4 248	56,7
Méfait	3 827	81,9	102,5	843	18,1	22,4	4 670	62,4
Total des infractions contre la propriété	21 638	77,2	579,8	6 380	22,8	169,8	28 018	374,1
Prostitution	3	75,0	0,1	1	25,0	0,03	4	0,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 113	91,3	29,8	106	8,7	2,8	1 219	16,3
Infractions contre l’administration de la loi et de la justice	19 679	84,2	527,3	3 705	15,8	98,6	23 384	312,2
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 284	88,8	34,4	162	11,2	4,3	1 446	19,3
Autres	507	83,9	13,6	97	16,1	2,6	604	8,1
Total des autres infractions au Code criminel	22 586	84,7	605,2	4 071	15,3	108,4	26 657	355,9
Infractions au code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	89 733	79,9	2 404,4	22 570	20,1	600,7	112 303	1 499,5
Partie 1 de 2	...	...	...	...	...	...	...	...

Tableau 25 – Nombre et taux d’auteurs présumés¹ selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2020^p
(partie 2)

Catégories d’infractions	Homme			Femme			Taux	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Partie 2 de 2	...	...	...	...	...	...	...	...
Conduite avec facultés affaiblies	6 932	76,8	185,7	2 090	23,2	55,6	9 022	120,5
Délit de fuite	1 413	71,2	37,9	572	28,8	15,2	1 985	26,5
Autres infractions C.cr. - conduite de véhicules	2 200	86,6	58,9	341	13,4	9,1	2 541	33,9
Infractions relatives à la conduite de véhicules	10 545	77,8	282,5	3 003	22,2	79,9	13 548	180,9
Code criminel - Total	100 278	79,7	2 686,9	25 573	20,3	680,7	125 851	1 680,4
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	6 586	82,6	176,5	1 392	17,4	37,0	7 978	106,5
Infractions relatives aux autres lois fédérales	393	86,8	10,5	60	13,2	1,6	453	6,0
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	6 979	82,8	187,0	1 452	17,2	38,6	8 431	112,6
Infractions aux lois provinciales	8 810	75,0	236,1	2 938	25,0	78,2	11 748	156,9

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l’âge ou le sexe sont inconnues ou non conformes à la réalité

Tableau 26 – Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d'infractions au *Code criminel*, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	29	31,5	0,7	63	68,5	1,5	92	1,1
Négligence criminelle	16	42,1	0,4	22	57,9	0,5	38	0,4
Tentative de meurtre	54	21,8	1,3	194	78,2	4,5	248	2,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	21 462	45,8	500,5	25 423	54,2	593,0	46 885	546,8
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 098	88,7	118,9	648	11,3	15,1	5 746	67,0
Autres infractions d'ordre sexuel	2 829	80,3	66,0	692	19,7	16,1	3 521	41,1
Enlèvement, traite et séquestration	827	76,8	19,3	250	23,2	5,8	1 077	12,6
Vol qualifié et extorsion	1 152	28,6	26,9	2 880	71,4	67,2	4 032	47,0
Harcèlement criminel	4 311	73,6	100,5	1 549	26,4	36,1	5 860	68,3
Menaces	6 698	43,5	156,2	8 714	56,5	203,3	15 412	179,7
Autres	1 196	54,0	27,9	1 020	46,0	23,8	2 216	25,8
Total	43 672	51,3	1 018,5	41 455	48,7	967,0	85 127	992,8

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ *Exclut les victimes dont les données sur le sexe sont inconnues ou non conformes à la réalité.*

Tableau 27 – Nombre de victimes d'infractions selon l'âge et la catégorie d'infractions contre la personne, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total ¹
Homicide	7	2	3	2	4	11	13	15	19	11	87
Négligence criminelle	9	2	1	1	3	6	2	2	5	7	38
Tentative de meurtre	3	3	13	24	45	73	35	26	13	7	242
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	2 623	1 596	1 993	1 718	5 127	10 436	8 606	5 890	3 921	1 931	43 841
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	791	757	1 069	413	710	864	547	257	139	125	5 672
Autres infractions d'ordre sexuel	1 324	1 233	567	50	108	105	54	37	9	5	3 492
Enlèvement, traite et séquestration	162	39	45	68	174	275	162	68	44	27	1 064
Vol qualifié et extorsion	27	281	450	340	684	689	529	458	323	227	4 008
Harcèlement criminel	73	168	267	233	615	1 525	1 415	789	423	261	5 769
Menaces	522	617	684	477	1 356	2 953	2 848	2 280	1 709	875	14 321
Autres	58	146	176	69	173	358	334	217	163	87	1 781
Total	5 599	4 844	5 268	3 395	8 999	17 295	14 545	10 039	6 768	3 563	80 315

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Exclut les victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Tableau 28 – Taux de victimes d’infractions selon l’âge et la catégorie d’infractions au *Code criminel*, Québec, 2020^p

Catégorie d’infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total ¹
Homicide	0,6	0,7	1,2	1,1	0,8	1,0	1,1	1,4	1,5	0,7	1,0
Négligence criminelle	0,8	0,7	0,4	0,6	0,6	0,5	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4
Tentative de meurtre	0,3	1,1	5,2	13,5	9,0	6,6	3,0	2,4	1,0	0,4	2,8
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	241,7	595,1	802,6	964,1	1 026,7	937,9	741,9	548,4	312,0	114,2	511,3
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	72,9	282,2	430,5	231,8	142,2	77,6	47,2	23,9	11,1	7,4	66,1
Autres infractions d’ordre sexuel	122,0	459,7	228,3	28,1	21,6	9,4	4,7	3,4	0,7	0,3	40,7
Enlèvement, traite et séquestration	14,9	14,5	18,1	38,2	34,8	24,7	14,0	6,3	3,5	1,6	12,4
Vol qualifié et extorsion	2,5	104,8	181,2	190,8	137,0	61,9	45,6	42,6	25,7	13,4	46,7
Harcèlement criminel	6,7	62,6	107,5	130,8	123,2	137,0	122,0	73,5	33,7	15,4	67,3
Menaces	48,1	230,0	275,5	267,7	271,5	265,4	245,5	212,3	136,0	51,7	167,0
Autres	5,3	54,4	70,9	38,7	34,6	32,2	28,8	20,2	13,0	5,1	20,8
Total	515,9	1 806,1	2 121,6	1 905,2	1 802,1	1 554,3	1 253,9	934,7	538,5	210,6	936,7

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ *Exclut les victimes dont les données sur l’âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.*

Tableau 29 – Nombre de victimes d'infractions contre la personne selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Famille					Connaissance						Étranger	Lien inconnu
	Partenaire intime actuel ou ancien	Parent	Enfant	Autre membre de la famille immédiate	Parent éloigné et belle-famille	Ami	Voisin	Connaissance	Relation d'affaires	Symbole d'autorité et relation inverse d'autorité	Autre relation ¹		
Homicide	11	7	5	7	1	5	5	15	1	0	5	8	22
Négligence criminelle	3	4	1	5	0	6	1	1	3	0	1	6	7
Tentative de meurtre	30	5	5	6	4	4	6	28	1	2	5	74	78
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	15 055	3 183	1 334	1 541	1 218	1 631	2 104	5 239	1 584	2 733	1 159	6 357	3 748
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 409	215	3	385	223	710	112	1 247	251	171	152	521	348
Autres infractions d'ordre sexuel	374	323	5	366	315	267	37	685	18	204	54	457	416
Enlèvement, traite et séquestration	593	161	20	13	14	16	5	66	16	18	30	68	57
Vol qualifié et extorsion	183	12	36	13	16	95	10	425	190	47	88	1 977	940
Harcèlement criminel	2 594	92	85	99	93	172	545	873	315	78	66	437	411
Menaces	2 038	487	399	638	536	609	1 499	3 081	1 081	1 170	283	2 059	1 533
Autres	331	26	24	33	18	75	103	418	158	272	32	333	393
Total	22 621	4 515	1 917	3 106	2 438	3 590	4 427	12 078	3 618	4 695	1 875	12 297	7 953

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut les relations criminelles, les colocataires et les autres relations intimes.

RÉFÉRENCES

- Agence de la santé publique Canada (2021). *Décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants – Surveillance des méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada*.
- Centre antifraude du Canada (2021). *Fraude liée à la COVID-19*, tiré de <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/features-vedette/2020/covid-19-fra.htm>
- Cotter, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm#a25>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 177-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72098.pdf>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 223-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72167.pdf>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 539-2020, tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-539-2020.pdf?1590017533>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 543-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72642.PDF>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 615-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72726.pdf>
- Gazette officielle du Québec (2020). Décret 689-2020, tiré de <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72844.pdf>
- Labbé, J. (2020). *COVID-19 : Legault relève le niveau d'alerte partout sur le territoire québécois*, tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737033/covid-19-nouveaux-cas-quebec-lundi-alerte-rouge-montreal-quebec>
- Moreau, G. (2019). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.htm>
- Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Perreault, S. (2021). *La conduite avec les facultés affaiblies au Canada, 2019*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>
- Renaud, D. (2020). *La pandémie, un terreau fertile pour les fraudeurs*, tiré de <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-19/la-pandemie-un-terreau-fertile-pour-les-fraudeurs>
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A. et Babyak, C. (2009). *La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>

ANNEXES

Annexe 1 – Classification des catégories d'infractions

INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (Code criminel)

- Infractions contre la personne : Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait³¹, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement, traite ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.
- Infractions contre la propriété : Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.
- Autres infractions au Code criminel : Infractions liées à la prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice³², actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite³³, activités liées au terrorisme et autres crimes³⁴.
- Infractions relatives à la conduite de véhicules : Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule³⁵.

INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (drogues et autres stupéfiants)

- Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) : Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, de production, infractions relatives aux ordonnances médicales (c.-à-d. pratique négligente, visites multiples, fausse ordonnance, supposition de personne), autres infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.
- Loi sur le cannabis : Possession illégale de cannabis, distribution illégale, vente illégale, possession en vue de la vente ou de l'exportation, importation de cannabis, culture illégale ainsi que les autres infractions prévues à la *Loi sur le cannabis*.

INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres lois)

- Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales. Les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas analysées dans cette publication.

³¹ Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Il existe trois niveaux de voies de fait selon leur gravité.

³² Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

³³ Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

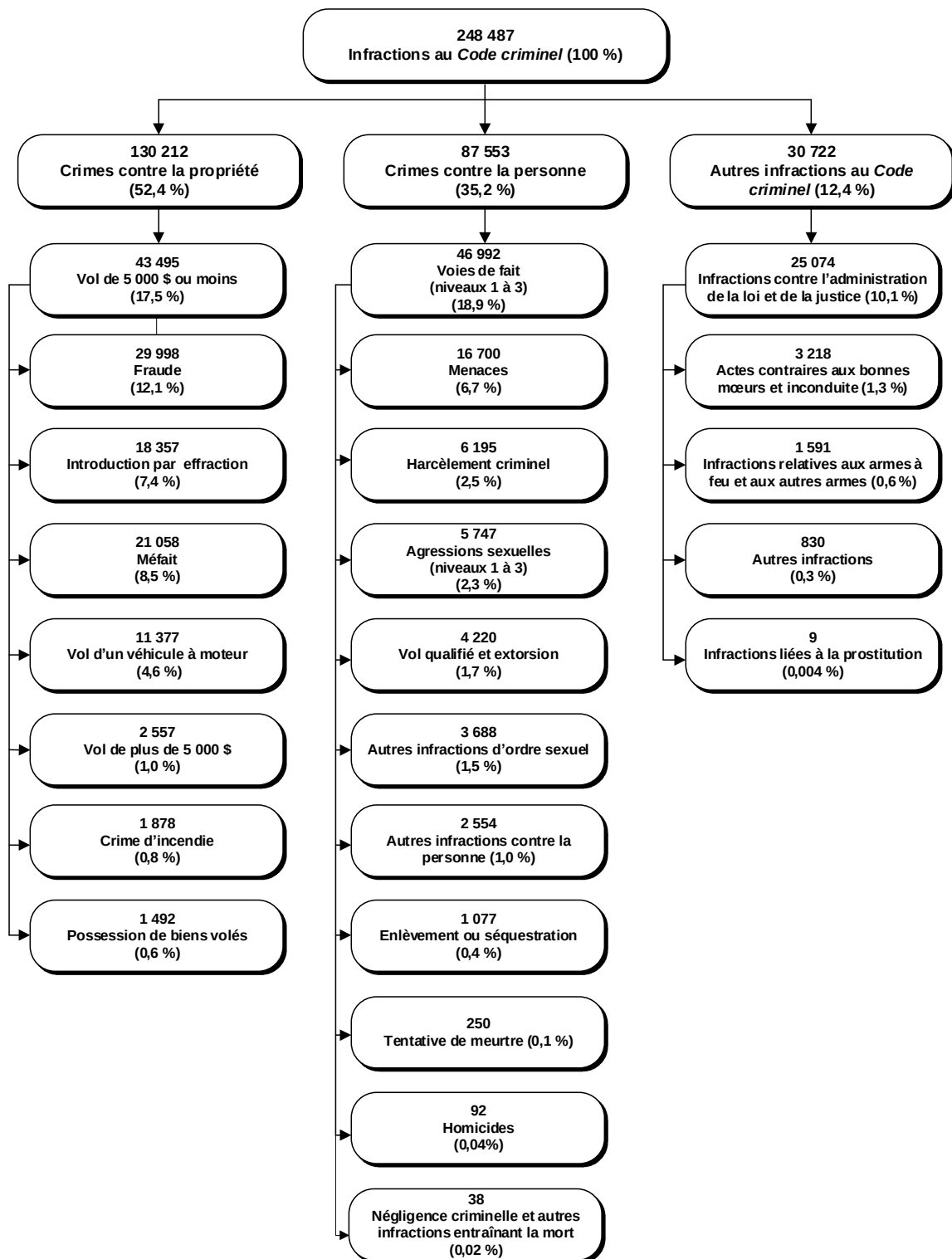
³⁴ Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres, la monnaie contrefaite, les jeux et les paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou les activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

³⁵ Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres, la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES

- Il s'agit d'infractions prévues à diverses lois québécoises dont l'application est sous la responsabilité des corps de police, notamment les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses et plusieurs autres lois provinciales. Les infractions à des lois provinciales ne sont pas analysées dans cette publication.

Annexe 2 – Répartition (en %) des infractions au *Code criminel*, Québec, 2020^p



REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Marc-Philippe Fortin et Amélie Grenier

Traitement des données : Tho Thanh Ly

Collaboration : Geneviève Aylwin et Vanessa De Beaumont

